

GLOSSAIRE DU BOIS

L'objectif de ce glossaire est de mettre à la disposition des lecteurs des définitions claires et accessibles des termes employés et de permettre une meilleure compréhension pour les non-spécialistes.

- A

Aboucher : Joindre, assembler les pièces d'une charpente.

About : Bout d'une pièce qui a été façonné en vue d'un assemblage avec une autre pièce.

Abouter : Consiste à raccorder deux éléments bout à bout afin de créer un assemblage unique. Ainsi, les bois aboutés, tels les tasseaux, lattes ou moulures, sont constitués d'éléments collés bout à bout avant d'être usinés.

Abrasif : Poudre de silice ou autres matières, généralement fixée sur un support de papier ou de toile et qui sert à polir par frottement.

Acajou d'Afrique : Côte d'Ivoire, Cameroun, Gabon. Reffet satiné, aubier mince, tendre et léger. Résistance mécanique moyenne. Élastique, résistant au choc, se cire, se peint, se vernit sans difficulté. Moyennement durable. Menuiseries extérieures et intérieures, décoration.

Acanthe : Motif ornemental de sculpture ayant comme origine la plante du même nom.

Accoler : C'est juxtaposer deux ou plusieurs pièces de bois pour les fortifier, mais sans aucun assemblage. Souvent réunit par des boulons ou des armatures en fer.

Accoste : Qui se trouve à côté de...

ACERMI : La marque ACERMI (sigle de l'Association de CERTification des MATériaux Isolants) certifie les isolants thermiques en fonction de leurs caractéristiques et de leurs possibilités d'emploi.

ACOTHERM : Le certificat Acotherm a pour objet de certifier les performances acoustiques et thermiques des menuiseries extérieures. Ce certificat est attribué par le CSTB suite aux tests réalisés en laboratoire. Les valeurs obtenues sont fonction des matériaux utilisés. Le label Acotherm garantit les performances d'isolation acoustique et thermique des menuiseries. La certification Acotherm concerne uniquement les produits dont l'aptitude à l'emploi, la durabilité et les performances mécaniques ont été évaluées dans le cadre d'une certification produit, c'est-à-dire que la certification Acotherm ne peut être attribuée qu'à des unités justifiant du droit d'usage d'une certification : NF, NF CERTIFIÉ CSTB CERTIFIÉ ou CSTBat. La justification des performances acoustiques est obtenue sur la base d'essais, alors que la justification des performances thermiques est obtenue à partir du calcul. Plusieurs niveaux sont attribués selon les performances (de AC 1 à AC 4 pour les isolements acoustiques correspondant à un niveau d'affaiblissement exprimé en décibels dB(A), et de Th 6 à Th 17 pour les isolations thermiques correspondant à un coefficient U_w d'isolation exprimé en W/m^2K°).

Acrylique : Résine synthétique très utilisée dans les peintures latex d'extérieur et certaines peintures latex d'intérieur de grande qualité.

Adent : Assemblage de deux pièces de bois qui se fait à l'aide d'entailles sur les surfaces des pièces qui entrent en contact.

Adhérence : Lien entre un feuillet de revêtement et son support. Ce dernier peut être un autre feuillet de peinture (adhérence inter couche) ou tout autre matériau tel le bois.

Adhésif : Substance capable de lier des matériaux par leur surface. C'est un terme générique qui englobe les ciments, les mucilages, les pâtes et les colles.

Adhésif de construction : Tout adhésif servant à joindre des éléments de construction primaires, tels le revêtement du plancher, en plus grands composants lors de la construction. Le terme s'applique plus spécifiquement aux adhésifs élastomères de type mastic.

Adhésif de contact : Adhésif qui malgré qu'il soit sec au toucher, adhère instantanément à lui-même sur simple contact.

Adhésif obturateur : Adhésif convenant aux utilisations où les surfaces à joindre peuvent ne pas être en contact étroit ou continu du fait d'un manque de pression ou de petites imperfections des surfaces.

Adhésif prenant à froid : Adhésif qui fait prise à une température inférieure à 20°C (68°F).

Adhésif prenant à la température ambiante : Adhésif qui fait prise à une température variant de 20 à 30°C (68 à 86°F).

Adhésif thermofusible : Adhésif qui s'applique à l'état liquide ou plastique et qui durcit en faisant prise.

Adhésif, vie utile (vie en pot) de l' : Période de temps au cours de laquelle un adhésif demeure utilisable après avoir été mélangé à un catalyseur, solvant ou autre agent de prise.

Adjuvants : Produits chimiques ajoutés en petites quantités aux revêtements, pour modifier les propriétés physiques ou chimiques d'un fini. Par exemple, certains adjuvants peuvent réduire le temps de séchage des finis alkydes (à base d'huile).

Affaiblir : Travail consistant à diminuer l'équarrissage d'une pièce de bois.

Affaissé : Plancher qui n'est plus de niveau.

Affiloir : Instrument qui sert à rendre un instrument tranchant (aiguiseur).

Affleurer : Mettre au même niveau les deux parements d'un assemblage.

Affourchage : Assemblage de deux pièces de bois jointes sur toute leur longueur, la saillie pratiquée sur la bordure de l'une pénétrant dans le vide creusé dans la bordure de l'autre. Action d'affourcher.

Affût : On nomme ainsi la partie inférieure de toute pièce taillée en sifflet sur quatre faces dans son manche en bois, nommé fût.

Affûtage : Action d'aiguiser des outils. Voir corroyage. L'affûtage a pour but : mettre en état l'arête de coupe de l'outil, assurer l'équilibrage de l'outil, placer toutes les dents à égale distance du centre de l'outil afin que chacune d'elle soit à même de travailler (pour les scies).

Affûter : C'est ajuster un outil tranchant dans son manche en bois, nommé fût. (Ce mot est quelquefois employé à tort pour les mots aiguiser ou affiler).

AFNOR Association Française de NORmalisation : Organisme qui a pour mission d'éditer l'ensemble des normes françaises et les versions françaises des normes étrangères.

Agent de préservation : Substance utilisée pour inhiber le développement et l'action des champignons du bois, des xylophages de tous types et des insectes qui s'attaquent au bois.

Agent de scellement à poncer : Enduit de préparation, facile à poncer, servant à obturer les pores du bois avant l'application du revêtement de finition.

Aggloméré : Bois reconstitué fait de gros copeaux encollés et pressés pour en faire un panneau.

Agrafe : Organe d'assemblage qui peut dans certains cas remplacer une pointe.

Aire : Se dit, on général, d'une surface plane : l'aire d'un plancher.

Aire de bâtiment : La plus grande surface horizontale du bâtiment au-dessus du niveau moyen du sol, calculée entre les faces externes des murs extérieurs ou à partir de la face externe des murs extérieurs jusqu'à l'axe des murs coupe-feu.

Ais : (nom ancien) désigne une planche mince.

Alaise ou Alèse : Bande (latte) de bois massif mise en bordure d'une pièce servant à élargir un panneau ou à masquer un chant.

Alignement : Situation de divers objets dans un même plan ou sur une même ligne droite. Alignement d'une coupe : tracé du plan d'intersection d'un élément de charpente avec un autre, sur chacune des faces de cet élément. Coupe d'alignement, Voir coupe.

Alcôve : Renforcement dans un mur destiné à recevoir un lit.

Alkydes : Revêtements à base d'huile utilisés dans une grande diversité de finis de protection tels peintures de planchers et de terrasses, peintures pour boiseries et moulures, teintures et vernis.

Allège : Partie de mur sous une fenêtre.

Alléger : Diminuer en tous sens l'épaisseur d'une pièce de bois ou de métal.

ALS : American Lumber Standard. Normes de classement et nomenclature pour le bois résineux américain.

Âme : Plis intérieurs d'un panneau de contreplaqué dont la direction des fibres est perpendiculaire à celle des plis extérieurs.

Âmes : Éléments qui se joignent aux membrures supérieure et inférieure pour former l'agencement triangulé qui procure l'effet de ferme. Elles sont généralement sollicitées en traction ou en compression.

Amboine : Bois tropical souvent employé sous forme de placage de loupe.

Ameublement : Ensemble des divers éléments décoratifs qui composent le mobilier d'une pièce d'habitation.

Amoise : Se dit d'une pièce de bois placée entre deux moises (vieille expression).

Amorcer : C'est commencer, avec l'ébauchoir, à percer un trou dans une pièce de bois, trou qu'on continue ensuite avec la tarière ou avec le laceret.

Ancrage : Organe de fixation de haute résistance par exemple d'un mur de MOB sur la dalle.

Anhydre : Qui ne contient pas d'eau.

Aniline : Amine cyclique dérivé du benzène, à la base de nombreux colorant synthétique.

Anisotrope : Se dit d'un matériau dont les propriétés changent en fonction de son sens.

Anse de panier : Cintre surbaissé formé par un demi-ovale ou une demi-ellipse prise sur son grand axe.

Aplomb : On dit qu'une pièce de bois est d'aplomb lorsque son axe suit la direction du fil à plomb. Une surface est à l'aplomb d'une autre lorsqu'elles sont toutes deux dans un même plan vertical.

Appareiller : Choisir le bois, le transporter sur l'épure, en tracer les coupes et les assemblages, le marquer, c'est ce qu'on appelle appareiller.

Appentis : Comble a un seul pan.

Appliqué : élément décoratif de bois sculpté, estampillé. De métal décoré ou non, fixée sur un meuble.

Apprêt : Couche(s) de peinture primaire appliquée(s) avant les couches de finition.

Apprêtage au revers : Application de peinture sur la face arrière des boiseries et des parements pour empêcher l'humidité de pénétrer le bois et de faire gonfler le fil du bois et peler la peinture.

Appui : Aire de contact (d'appui) d'un élément de charpente, tel une ferme, sur un autre élément de charpente, un mur par exemple.

Appui soutien : Hauteur d'appui, lambris d'appui, dont la hauteur ne dépasse pas 1,20 mètre ; (quatre pieds) pièce d'appui, traverse du bas d'un bâti ; tablette d'appui, tablette posée à hauteur d'appui.

Arabesques : Ornaments composés de figures géométriques (réseaux de losanges), de motifs végétaux stylisés le plus souvent (guirlandes de fleurs, volutes palmettes....) il n'y a pas de personnages. Elles doivent leur nom aux arabes qui les employèrent pour orner leurs édifices.

Arasement : Extrémité d'une traverse façonnée pour la faire pénétrer dans une mortaise (cavité généralement rectangulaire) ou d'autres cavité. Face d'un assemblage, généralement perpendiculaire à l'axe d'un tenon et formant épaulement à la naissance de celui-ci. Au sens large, action de raccourcir une pièce de bois pour lui donner la longueur exacte qui convient.

Araser : Une traverse ou un montant, couper de longueur ou de largeur pour joindre avec une autre partie.

Arbalétrier : Pièce de bois faisant partie d'une ferme, reliant le bas de rampant et le fait.

Arbres à feuilles caduques : Arbres qui perdent leurs feuilles à l'automne. La plupart de ces arbres dits feuillus sont des bois durs.

Arc : Un arc est un élément de structure, notamment utilisé dans la réalisation des charpentes, dont la forme courbe est plus ou moins prononcée.

Architecture bioclimatique : Principes d'architecture prenant en compte les caractéristiques du climat dans lequel est réalisée la construction. Ces principes permettent de parvenir, pour une construction neuve, à un haut niveau de confort tout en réalisant d'importantes économies d'énergie.

Arcure : Déviation longitudinale d'avec la droite (courbe le long d'une face de la pièce), d'une extrémité à l'autre, mesurée à l'endroit de la déviation maximale.

Arête : Angle saillant formé par deux faces. Intersection de deux faces d'une pièce de bois. Quand une pièce de bois est bien dressée, qu'il n'y a plus d'aubier, on dit qu'elle est à vive arête.

Arêtier : Angle saillant entre les pentes de deux côtés d'un toit.

Argon : Tout comme le double vitrage, le triple vitrage peut utiliser un remplissage de gaz rare pour perfectionner ses qualités d'isolation. Les gaz rares possèdent des propriétés propres à renforcer le pouvoir isolant des vitrages au niveau thermique, en limitant les déperditions de chaleur produites par le simple emploi de lames d'air. Ils sont non seulement moins conductibles que l'air mais aussi plus lourds. Ce qui limite en plus des pertes par conduction, les pertes dues à la convection en ralentissant les déplacements gazeux à l'intérieur des espaces clos des vitrages multiples. L'argon est aujourd'hui le gaz le plus employé dans la conception des doubles et triples vitrages, car il est celui qui représente le meilleur rapport qualité d'isolation - prix. Outre ces vitrages à lame d'argon, vous pourrez aussi opter des vitrages au krypton, plus performant mais également beaucoup plus coûteux. Exemple comparatif :

Double vitrage, lame d'air 12 mm, couche à faible émissivité : Ug 1,9 W/(m².K)

Double vitrage, lame d'argon 12 mm, couche à faible émissivité : Ug 1,6 W/(m².K)

Aronde : on appelle assemblage en queue d'aronde un procédé de jointure entre deux pièces de bois ou de pierre dans lequel le tenon et la mortaise prennent une forme qui va en s'élargissant comme la queue de l'hirondelle.

Arrachement : Action d'enlever avec effort. Résistance à l'arrachement : valeur de l'effort de traction qui sollicite un organe d'assemblage et tend à l'extraire de son logement.

Arrêt : Endroit où se termine une moulure, un chanfrein ou une feuillure qui ne se profile que sur une longueur déterminée d'une pièce de bois.

Arrière-voussure : Voûte qui couronne l'embrasure d'une porte ou d'une fenêtre.

Assemblage : Il s'agit de la liaison de plusieurs éléments. S'agissant de l'assemblage de pièces de bois, il peut être assuré par simple contact bois sur bois ou à l'aide de clous, de vis, de boulons ou d'assembleurs, assemblage à tenon et mortaise, à rainure et languette, etc.

Assemblage à entures multiples : Joint abouté constitué de plusieurs doigts ou coins de bois entremêlés solidarisés avec un adhésif. Les éléments d'enture sont taillés en pente et peuvent aussi être taillés parallèlement à la face étroite ou à la face large de la pièce.

Assembler : Joindre, emboîter, enchâsser plusieurs pièces de bois de façon à ne former qu'un tout, un assemblage.

Assiette : Élément de construction du poteau central qui est fixé au sol.

Assurance dommages ouvrages : Assurance qui doit être souscrite lors de la construction d'un immeuble par le maître d'ouvrage, qu'il soit particulier ou professionnel. Lors de la vente d'un bien de moins de 10 ans, un justificatif de l'assurance dommages ouvrages sera demandé impérativement par le notaire pour la signature de l'acte authentique.

ATEX : Appréciation technique d'expérimentation. C'est un Avis Technique avec procédure allégée qui ne couvre qu'une utilisation restreinte du produit.

Aubier : Bois de coloration pâle à la périphérie de la grume. Bois jeune composé des couches extérieures de l'arbre. Contient la sève et des matières nutritives susceptibles de favoriser le développement des insectes et des champignons lignivores qui viennent attaquer le bois. Quelle que soit l'essence de bois, l'aubier n'est pas durable et plus ou moins imprégnable.

Autoclave : Le bois est un matériau robuste. Mais pour certaines essences plus fragiles destinées à être surexposées aux intempéries (bords de mer...), un traitement autoclave est nécessaire pour renforcer leur résistance. Ce traitement permet également de protéger le bois des attaques d'insectes xylophages ainsi que des champignons. Le traitement par autoclave consiste à insérer le bois dans un caisson hermétique puis à créer un vide d'air. Ensuite, le bois est imprégné de produit jusqu'à remplissage complet de toutes les cellules du bois. Pour y parvenir, ce procédé est réalisé sous pression. Ce traitement est parfois nécessaire pour les bois de classe 3 et indispensable pour ceux des classes 4 et 5.

Auvent : Petit toit placé au-dessus d'une porte pour l'abriter.

Avant trou : Percement d'un trou de diamètre inférieur ou égal à celui de la pièce (pointe, tire-fond, vis, cheville ou broche) devant s'y loger de manière à faciliter sa mise en place.

Avis technique : L'avis technique est délivré par un comité d'expert et concerne un produit de construction non traditionnel ne relevant pas d'un DTU. Les avis techniques sont gérés par le CSTB.

Avivé : Bois déligné, bois alignés parallèles. Pièce dont les arêtes sont vives et exemptes de flache. Sous cette appellation, il convient de classer, en scierie et à l'exclusion des plots : bastings, chevrons, feuilllets, frises, lambourdes, madriers, planches, poutres. Bois scié de section rectangulaire ne présentant que des arêtes vives.

Aviver : Ce mot signifie dresser les surfaces d'une pièce de bois, couper le bois à angle vif.

Avoyage : Action de donner de la voie à une scie par torsion latérale, successive et opposée des dents.

Avoyer : Donner de la voie à une scie. Il faut obtenir par soins et qualité de l'acier, la constance de l'avoyage ; surtout pour les machines et les scies à ruban. Avoyer en alternant les dents, l'une à droite l'autre à gauche, le trait sera plus large que le corps de la lame.

Axe : Ligne imaginaire qui sépare un corps en deux parties égales.

- B

Baguette : Moulure de profils divers, rapportée sur un ouvrage pour l'ornementer et servir à dissimuler les joints qu'elle recouvre. Les types les plus courants de profils de baguettes sont le chant plat, le quart-de-rond et la baguette d'angle évidée ou en trois quarts de ronds.

Baie : Ouverture pratiquée dans un mur pour créer une porte ou une fenêtre.

Balançage : Opération de positionnement d'une pièce brute de forme mal connue de façon à y placer entièrement la pièce finie.

Balcon : Plate-forme accessible, en saillie d'une façade, et munie d'un garde-corps.

Balsa : Amérique centrale et tropicale. Le plus léger et le plus mou des bois commerciaux. Très faibles résistances mécaniques en valeur absolue mais assez bonne pour son poids. Ne tient pas les vis. Altérable. Maquettes, jouets, isolation thermique et phonique. Radeaux, bouées, constructions aéronautiques.

Balustres : Colonnes de différentes formes, situées entre la rampe et le limon et espacées au maximum de onze centimètres. On distingue les balustres à base carrée et tête carrée, à base carrée et tête conique, les fuseaux, les carrées, les chantournés, les métalliques.

Bandeau : Planche de bois ou de panneau formant un habillage ou fixée en bout des chevrons et sur laquelle se fixent les crochets de gouttière

Bardage : lames de bois qui viennent couvrir la façade d'une maison ossature bois ou plus rarement d'une maison en bois massif. Dans un premier temps, il est nécessaire de poser sur le mur des tasseaux ou lambourdes permettant la circulation de l'eau et de l'air entre le mur et le bois. Le bardage est implanté horizontalement le plus souvent, avec 3 types de pose possibles : la pose à recouvrement ou en clin, la pose à chevauchement et à embrèvement (emboîtement par rainures et languettes).

Bardeau : voir tavaillon. Egalement petits éléments de couverture ou de bardage à base de bitume sur voile de verre et protégés par des granulés de céramique ou d'ardoise.

Bardeau de fente : Bardeau de toit et de mur en cèdre rouge de l'Ouest fabriqué par fendage de blocs de cèdre, par opposition aux bardeaux de sciage.

Barres et écharpes : Pièces de bois ou clés ouvragés qui permettent, une fois les lames des volets assemblées, de les maintenir jointes et de rigidifier ainsi l'ensemble du volet.

Barrière d'étanchéité : Obligatoire lorsqu'une ossature bois est posée sur un soubassement en béton ou en maçonnerie. Elle a pour fonction d'empêcher les remontées d'humidité.

Bastin (bastaing ou basting) : Pièce de bois utilisée en charpente généralement de section importante.

Bâti : Il s'agit d'un ensemble de pièces de bois (ou de métal) dont l'assemblage compose un support ou un encadrement.

Battant : Partie mobile autour de gonds d'une porte d'une fenêtre d'un meuble (syn. de vantail).

Battement : Surface d'une feuillure de porte ou d'autres ouvrages ouvrants, qui s'appuie sur le montant lors de sa fermeture.

Battre la ligne : C'est tracer une ligne en se servant du cordeau.

Baudet : Tréteau des scieurs de long. Ils y fixaient les pièces à débiter. S'appelle aussi chevalet.

Bec d'âne ou Bédane : Ciseau dont se servent menuisiers et charpentiers pour creuser les mortaises. C'est une pièce de métal quadrangulaire dont l'extrémité est taillée en biseau.

Bec de corbin : Moulure servant à faire le nez des marches d'escalier. Sa forme est constituée d'un quart de rond allongé et d'un filet.

Bédane : Ciseau à bois à lame étroite et épaisse utilisé pour creuser les mortaises.

Bille : Longueur coupée de tronc d'arbre sans branches et dépourvue de gros défauts.

Bille de bois : Tronçon découpé dans une grume.

Biller : C'est faire tourner à droite ou à gauche une pièce de bois, après l'avoir mise en balance sur un chantier on sur une pierre.

Billon : Courte bille utilisable pour le bois de pâte ou le déroulage de placage.

Bisaiguë : La bisaiguë est constituée d'une lame droite, longue de 120 à 130 cm sur 3-4 centimètres. L'une des extrémités est taillée en biseau simple, l'autre en bédane. Les plans des tranchants sont perpendiculaires l'un à l'autre. Au milieu de la lame et dans le même plan, une douille de 15 à 20 cm permet de saisir l'outil ; elle est généralement dépourvue de manche. Le taillant en bédane sert à couper les petits côtés de la mortaise.

Biseau : Surface oblique d'un outil faite avec une meule pour le rendre tranchant.

Blanchir : Faire disparaître les traces de scie à la surface d'une planche à l'aide d'un rabot ou d'une machine appropriée.

Bleuissement (bleu) : Coloration bleuâtre provoquée par des champignons dans l'aubier de certains bois, notamment résineux et feuillus tropicaux lors d'un entreposage prolongé dans un endroit trop humide. Il n'entraîne pas de changement appréciable de consistance et de propriétés.

Blochét : Dans une charpente traditionnelle, le blochet est une pièce de bois horizontale, posée sur la sablière et reliant le pied de l'arbalétrier à une jambe de force.

Bracon : Pièce de bois oblique, appelée également écharpe, elle relie le poteau à la panne pour en diminuer la portée et apporter une contribution au contreventement de l'ouvrage.

Bois : Partie interne de l'arbre composée du cœur et de l'aubier.

Bois apparent : Toute surface visible d'un assemblage après sa finition.

Bois arsin : Celui qui a été maltraité au feu.

Bois à copeaux parallèles (PSL) : Produit de bois de charpente constitué de longs copeaux de bois de résineux collés ensemble.

Bois à l'état vert, "bois vert" : Bois n'ayant pas été réessuyé et/ou séché jusqu'au, ou au-dessous du, point de saturation des fibres.

Bois autoclave : Le bois autoclave est un bois qui a été traité par injection dans un tunnel, une cuve fermée et étanche dans laquelle on place le bois pour qu'il s'imprègne des produits de traitement. Le bois autoclave est facilement reconnaissable à sa teinte verte ou marron, si des pigments sont ajoutés.

Bois brut : Bois qui n'a pas été raboté mais qui a été scié, refendu et ébouté.

Bois brut de sciage : Bois scié répondant aux exigences d'écart admissibles normalisés.

Bois calibré : Prédébit ayant reçu un usinage supplémentaire destiné à lui donner des exigences d'écart admissibles plus étroits.

Bois cantiban : Bois qui n'a de flaches que d'un côté.

Bois charmé : Celui qui menace de périr ou de tomber par une cause non apparente.

Bois classe 2 : Le bois est classé en "classe de risque 2" est un bois traité qui peut être temporairement exposé en surface à l'humidité. Le Pin, mais également le Douglas, le Meleze et le Sapin peuvent être classés "classe 2" si le traitement qu'ils ont reçu est adéquat. On peut utiliser un bois traité classe 2 pour la charpente ou un plancher, par exemple.

Bois classe 3 : C'est un bois qui peut être soumis temporairement et modérément aux intempéries, en alternance avec des périodes de sécheresse. Les bois de Sapin, Pin et Douglas peuvent recevoir un traitement leur permettant d'obtenir la classe 3. On peut utiliser du bois classe 3 pour de la charpente, du bardage, des ossatures.

Bois classe 4 : Un bois "classe 4" est un bois qui peut résister à une exposition prolongée aux intempéries et à l'humidité. Seul le Pin peut être traité "classe 4". La méthode la plus efficace pour rendre le Pin "Classe 4" est de lui faire subir le traitement dit "par autoclave". D'autres essences obtiennent naturellement la classe de résistance 4. On utilise du bois traité classe 4 en utilisation extérieure : terrasse bois, bardage, clôtures, éléments de jardin en bois, etc.

Bois classe 5 : Un bois traité "classe 5" est un bois qui peut résister au contact ou à l'immersion prolongée dans l'eau de mer. Seul le Pin peut être traité "classe 5". D'autres essences, notamment exotiques, sont naturellement classe 5. On réserve souvent les bois "classe 5" à une utilisation maritime, pour les pontons par exemple. Le bois classe 5 est un gage de qualité et de résistance pour toute utilisation extérieure.

Bois classé par machine par contraintes (MSR) : Bois dont la rigidité et la résistance à la flexion ont été évaluées par une machine.

Bois classé visuellement par contraintes : Bois dont la résistance a été évaluée visuellement, par opposition au bois MSR qui est évalué par une machine et contrôlé visuellement.

Bois Corroyé : Bois équarri dont les faces ont été dressées par rabotage.

Bois de bout : Surface obtenue par une coupe perpendiculaire au fil du bois. Bois vu sur le plan transversal de l'arbre obtenu par une section perpendiculaire à l'axe de celui-ci. Sur ce plan, les cernes de croissance sont visibles sous forme d'anneaux concentriques.

Bois de brin : Planche provenant d'un arbre qui n'avait que les dimensions suffisantes pour la fournir. Ce bois offre une résistance plus grande qu'un bois de sciage car les fibres n'ont pas été coupées.

Bois de charpente (de dimension) : Bois de 38 à 102mm (2 à 4 po nom.) dans sa plus petite dimension.

Bois de charpente : Bois ayant une résistance donnée relativement à l'usage envisagé. Facteur primordial de classement ou de sélection.

Bois de cœur : Bois qui va du centre de l'arbre à l'aubier et dont les cellules ne contribuent plus à la vie de l'arbre. Le bois de cœur (ou bois parfait) peut contenir des gommes, des résines et d'autres substances qui font qu'il est plus foncé et plus résistant à la pourriture que l'aubier.

Bois de construction (bois d'œuvre) : Produit de scierie ou d'usine de rabotage n'ayant pas subi d'autres transformations que le sciage, le redébitage, le rabotage, le coupage et le classement.

Bois d'entrée : Se dit d'un bois qui n'est ni vert ni sec.

Bois de fil : Surface obtenue par une coupe parallèle au fil du bois. Caractérisé par une certaine résistance à la rupture. Plus faible dans le sens transversal que le bois de bout.

Bois de pays : A la différence des bois exotiques, les bois de pays sont constitués par des essences régionales, chêne, châtaignier, épicéa, douglas, merisier etc.... Ils sont particulièrement adaptés à la construction bois (Charpente, Ossature bois, meubles, etc).

Bois de printemps (bois initial) : Partie du cerne de croissance formée au début de la saison de croissance; il est habituellement moins dense, plus pâle et moins résistant que le bois d'été (bois final).

Bois de refend : Celui qu'on a mis par éclats pour en faire des lattes.

Bois de souche : Produit du bois provenant de la souche d'un arbre coupé.

Bois d'été (bois final) : Partie du cerne de croissance formée après le bois de printemps; il est habituellement plus dense et plus fort mécaniquement que le bois de printemps (bois initial).

Bois d'ossature : Bois utilisé pour les éléments de structure d'une maison ou d'un autre bâtiment.

Bois, dimensions du : Les mesures métriques du bois sont basées sur les dimensions réelles arrondies au millimètre près. Les dimensions impériales du bois sont généralement exprimées en termes de dimensions nominales, soit les dimensions avant rabotage. Les dimensions après rabotage sont habituellement de 12 à 19mm (1/2 à 3/4 po) inférieures aux dimensions brutes ou nominales. Par exemple, un montant de 2 x 4 po mesurera 1-1/2 x 3-1/2 po après rabotage.

Bois, dimensions nominales du : Dimensions du bois après sciage et avant rabotage.

Bois ébauché, Prédébit : Bois scié qui, au taux d'humidité d'utilisation finale, a été coupé à longueur sur une ou plusieurs faces pour répondre à des exigences d'écarts admissibles spécifiés par accord.

Bois échauffés : Ce sont des bois sur lesquels on remarque des taches noires ou rousses annonçant un commencement de pourriture.

Bois égalisé : Bois scié répondant à des exigences d'écarts admissibles plus étroits que ceux tolérés pour le bois brut de sciage.

Bois embrevé : Bois dont les rives ont été rabotées et usinées de façon à réaliser un joint serré à rainure et à languette aux rives ou aux extrémités, lorsque les pièces sont posées côte à côte ou bout à bout.

Bois en étant : Lorsqu'il est debout.

Bois feuillard : C'est un bois refendu en lattes qui sert pour la couverture en tuiles, pour les cloisons, etc.

Bois gras ou doux : Pour le chêne, c'est celui qui est le moins poreux, qui n'a pas de fil et qui a moins de nœuds que le bois terme.

Bois grume : Bois non équarri, en rondins ou tronçons de billes.

Bois indigène : Bois provenant d'arbres poussant en Europe.

Bois ignifugé : Bois ou produit du bois dont les caractéristiques de combustion en surface, telles l'indice de propagation de la flamme, le taux d'apport de combustible et la densité de fumée dégagée, ont été réduits par traitement sous pression à l'aide d'ignifugeants chimiques.

Bois léger : C'est, en général, le nom qu'on donne aux bois blancs.

Bois malandre : Celui qui est disposé à se pourrir ou qui présente certains endroits pourris ou gâtés.

Bois marchand inférieur : Bois dur de qualité inférieure.

Bois modelé : Bois qui a été modelé suivant une forme donnée en plus d'être raboté.

Bois noueux : Se dit de celui provenant d'un arbre qui avait un grand nombre de branches sur le tronc.

Bois en pueil : Celui qui est abattu depuis moins de trois ans.

Bois pelucheux : Bois scié dont la surface présente des fibres partiellement séparées et relevées.

Bois qui se tourmente : Bois employé trop vert ou trop humide et qui travaille ou qui se déjette.

Bois raboté, dimensions du : Dimensions du bois raboté à la machine.

Bois raboté : Bois scié qui, au taux d'humidité d'utilisation finale, a été usiné sur une ou plusieurs faces pour obtenir une surface lisse.

Bois rebours : Trouble dans la disposition des fibres.

Bois recépé : C'est celui qu'on a coupé sur pied pour remédier aux effets de la gelée.

Bois recouvert : Toute partie de bois étant caché, invisible.

Bois résineux : Ce bois contient de la résine, ainsi que sa qualification l'indique.

Bois Rétifié : Il s'agit d'un bois chauffé à haute température. Il permet de modifier ses propriétés et d'augmenter la durabilité et la stabilité du bois. Le bois ainsi transformé acquiert des propriétés proches de celles des bois exotiques. Le bois rétifé est particulièrement utilisé pour les murs ou les cabanes. D'un point de vue environnemental, le bois rétifé n'utilise aucun produit chimique ou toxique et il est transformé à partir de bois locaux.

Bois routé : Se dit du bois dont les cernes marquant la croissance sont séparés et n'adhèrent pas entre eux.

Bois sans malandre : Bois sain n'ayant ni nœuds ni gerçures.

Bois sur pied : Valeur monétaire du bois sur pied.

Bois sur le retour : Bois trop vieux et qui perd de sa valeur.

Bois scié, bois de sciage ou sciage : Bois équarri par coupes longitudinales successives, issu d'une bille à l'état vert.

Bois scié sur dosse : Bois scié qui a une face perpendiculaire, ou quasi perpendiculaire à ses rayons. Si ces derniers ne sont pas visibles, la définition devient : bois scié qui a une face tangentielle, ou quasi tangentielle à ses cernes d'accroissement.

Bois scié sur quartier : Bois scié qui a une face approximativement parallèle à ses rayons. Si ces derniers ne sont pas visibles, la définition devient : bois scié qui a une face approximativement perpendiculaire à ses cernes d'accroissement.

Bois scié sur plein quartier : Bois scié qui a une face parallèle, ou quasi parallèle, à ses rayons. Si ces derniers ne sont pas visibles, la définition devient : bois scié qui a une face perpendiculaire, ou quasi perpendiculaire, à ses cernes d'accroissement.

Bois raboté : Bois scié qui, au taux d'humidité d'utilisation finale, a été usiné sur une ou plusieurs faces pour obtenir une surface lisse.

Bois tranché : Bois de placage sous tonne de feuilles minces obtenues par tranchages rectilignes et parallèles des billes.

Bois vicié ou carié : Bois malade en partie pourri.

Boiserie fine : Produits tels boiseries et lambris utilisés en menuiserie architecturale pour ajouter aux pièces une note décorative de grande qualité.

Boiseries : Bois raboté et modelé destiné aux travaux de finition intérieure. Comprend cadres, portes, corniches, lambris et autres éléments de boiseries intérieures ou extérieures, à l'exclusion des parquets et des parements.

Boiteuse : On appelle solive boiteuse, dans un plancher, une solive d'enchevêtrement scellée, par un bout, dans un muret assemblée par l'autre dans la partie nommée chevêtre.

Bondieu : C'est un large coin que les scieurs de long introduisent dans la fente faite par la scie pour ouvrir le bois et faciliter le passage de cette scie. Lorsque ce coin s'est trop enfoncé et qu'il est impossible de le retirer, on le chasse en frappant dessus avec un morceau de bois plat qu'on nomme *chasse bondieu*.

Bordure : Moulure ou cadre qui entoure quelque chose pour le protéger et l'embellir.

Borgne : Se dit d'une mortaise ou d'un trou de cheville qui ne débouche pas.

Bossages : Ce sont de petites bosses carrées laissées aux poinçons et aux pièces qu'on allège aux endroits des mortaises afin d'en augmenter la force.

Bouge : Courbure de la face supérieure d'un barrot. Qualifie une pièce de bois dont le chant est bombé.

Bouleau : Europe. Très bonne résistance en flexion, en compression et au choc. Altérable, pas de durabilité naturelle. Sensible aux termites et vrillettes. Contreplaqués, placages, boissellerie, tournerie, jouets, pâte à papier.

Bout affranchi d'équerre : Extrémité plane et perpendiculaire à l'axe d'un bois.

Bouton : Élément décoratif ou non muni d'une vis qui est fixé sur les parties mobiles d'un meuble, d'une trappe de visite etc. pour en faciliter la préhensions.

Bouvet : Rabot servant à la fabrication des moulures, rainures et languettes.

Brandir : C'est arrêter deux pièces de bois l'une contre l'autre, sans être entaillées, ce qui se fait au moyen d'une cheville qui les traverse. Les chevrons se brandissent sur les pannes.

Brillant : Degré de réflexion d'un feuillet de peinture. On dit des peintures, vernis et laques très réfléchissants qu'ils sont brillants et de ceux qui le sont peu qu'ils sont mats.

Bracon : Pièce de bois oblique, appelée également écharpe, elle relie le poteau à la panne pour en diminuer la portée et apporter une contribution au contreventement de l'ouvrage

Brisis : Changement de pente d'un toit en bas de rampant.

Broche : Tige cylindrique métallique ou en bois ajustée serrée dans un avant-trou et utilisée pour transmettre des efforts perpendiculairement à l'axe de la tige. Nom donné aux gros clous de 160 mm de longueur et plus. Tige cylindrique en acier, servant d'organe d'assemblage ou de renforcement et pouvant dans certains cas s'utiliser en remplacement des boulons.

Brûlis : Territoire ayant subi le passage du feu.

Bûcher : Dégrossir une pièce de bois à la hache ou à l'herminette.

Butée : Pièce rapportée sur une zone de déplacement d'une partie mobile afin d'en limiter la course. Sur une machine elle peut être fixe ou mobile pour permettre la coupe ou l'usinage de pièces de bois d'une régularité parfaite.

- C

Cache : Pièce de quincaillerie permettant de dissimuler un système d'assemblage (cache vis).

Cadranure : Fentes de coeur vers l'écorce produite par une déshumidification qui n'atteignent pas la périphérie.

Cadre : Assemblage rectangulaire de quatre pièces de bois.

Caillebotis : Treillis de bois servant de plancher amovible pour une terrasse. Panneau à claire-voie constitué de baguettes de bois assemblées en quadrillage.

Caisson : Deux panneaux cloués de chaque côté de deux membrures bois pour former un mur ou une poutre.

Calibrage : Opération d'usinage donnant les dimensions définitives à la pièce.

Calibre : Forme précise taillée à la demande dans une pièce de contre-plaqué, destinée à tracer une pièce ou à la réaliser.

Cambium : Couche tissulaire de l'épaisseur d'une cellule entre l'écorce et le bois. Il se divise à répétition de façon à former le nouveau bois et les cellules de l'écorce.

Can : Face la plus étroite d'une pièce de bois dans le sens de sa longueur. Une pièce est placée de can lorsque elle repose sur cette face.

Cannelure : Partie creuse allongée verticalement qui sert à décorer le fût d'une colonne.

Canter : Fraise à déchiqeter les dosses et délignage simultané en planchettes.

Cantibay : Bois n'ayant de flache que d'un côté. Se dit aussi des dosses ou pièces de bois pleines de fentes ou de défauts.

Capillarité : Résultat des effets de la tension superficielle des liquides, liée au caractère élastique de leur surface, et au fait que leur propagation est facilitée par le rapprochement des parois qui l'entourent.

Caractéristiques : Caractéristiques distinctives qui, par leur importance, nombre et nature, déterminent la qualité d'une pièce de bois.

Carie : Maladie affectant le bois et due à l'action des champignons.

Carrelet : Pièce de bois de section carrée, fixée sur une pièce de charpente (poutre) elle sert d'appui à des solivettes par exemple.

Cartouche : Espace encadré en bas à droite d'un plan dans lequel sont indiqué les différents renseignements nécessaires à la lecture de ce plan.

Cellule : Terme générique pour désigner les très petites unités de la structure du bois, y compris les fibres, les segments de vaisseaux et autres constituants.

Cellules du bois (vaisseaux) : Éléments constitutifs principaux du bois. Leurs extrémités ouvertes sont disposées les unes au-dessus des autres de façon à constituer des tubes continus. Les ouvertures des vaisseaux apparaissant à la surface du bois sont généralement appelées pores.

Cellules vides, procédé de traitement sous pression à : Procédé de traitement sous pression où le vide est fait de façon à extraire l'air du bois pour faciliter la pénétration de l'agent de préservation. Ce procédé assure une absorption et une rétention supérieures du fait que les cellules se trouvent presque complètement remplies.

Cellulose : Le glucide (hydrate de carbone) qui est le principal constituant du bois. Il forme l'ossature même des cellules.

Cémentation : Défaut de séchage qui se produit lorsque l'évaporation est trop rapide : la surface se glace.

Centimètre : Centième partie du mètre.

Cerce : Longue latte de bois carrée ou plate, flexible, servant à tracer les lignes courbes. Calibre de forme courbe servant à reproduire cette forme.

Cerne de croissance annuel : Couche de bois ajoutée au diamètre de l'arbre à chaque saison de croissance. En zone tempérée, les cerne de croissance de plusieurs essences, tels les ormes et les pins, se distinguent facilement du fait des différences entre les cellules formées en début de saison et celles formées en fin de saison.

Chablis : Arbre, ou groupe d'arbres, renversé, déraciné ou rompu par le vent ou brisé par le poids de la neige, de la glace, ou de l'âge.

Chaînage : Pièce de bois fixée sur la lisse haute d'un mur à ossature bois et servant à relier et à aligner les panneaux formant ce mur.

Chaise : Bâti en bois supportant une machine pour la surélever (chaise moteur).

Chambrée : Vide de l'épaisseur de la solive, laissé entre le plancher et le plafond.

Chandelle : Pièce de bois verticale soutenant une autre pièce horizontale.

Chanfrein : Pan oblique formé par l'usinage d'une arête, d'un angle. Surface plane en biseau produite par l'abattage d'une arête sur une pièce de bois. Un chanfrein est dit continu lorsqu'il se poursuit jusqu'aux extrémités de cette pièce, et arrêté ou suspendu lorsqu'il est interrompu, une ou plusieurs fois, au droit des assemblages.

Chanfrein arrêté : Se dit d'un chanfrein que l'on fait ressortir avant un assemblage généralement avec un petit carré de biais à la jonction de la courbe de sortie.

Chanfrein-double : Moulure de section triangulaire.

Chanfreiner : C'est remplacer, dans le bois, une arête vive par un pan coupé qu'on nomme chanfrein. On dit aussi abattre chanfrein.

Chanlatte : Pièce de bois de section triangulaire souvent placée sur la sablière ou les pannes posées d'aplomb, pour rattraper la pente du toit et recevoir les chevrons.

Chant : Surface la plus étroite d'une planche sur sa longueur. Poser de chant, c'est placer une pièce de bois rectangulaire sur son épaisseur.

Chantier : Lieu de travail (lieu où la charpente se prépare ou emplacement de la construction et du levage). Petite pièce de bois sur laquelle reposent les bois que l'on établit sur l'épure ou que l'on taille. Fortes pièces de bois servant à isoler du sol les piles de bois lors du stockage.

Chantepleure : Absence de joint horizontal sur quelques centimètres entre une brique de parement et la dalle béton pour permettre l'évacuation des eaux de ruissellement.

Chantourné : Pièce de bois dont un chant découpé, décore une façade.

Chantourner : Opération de débit d'avivés ou de plateaux à l'aide d'une scie à ruban de faible largeur de lame permettant de réaliser l'ébauche de pièces courbes.

Chanvre (cannabis sativa ou chanvre textile) : Plante à la croissance rapide dont les fibres de la tige servent à la réalisation de matériaux isolants pour la construction. La laine de chanvre en rouleau offre de nombreux avantages : elle est légère, imputrescible, n'est pas comestible par les insectes et rongeurs et ses qualités thermique et acoustique sont excellentes. Elle est souvent utilisée pour l'isolation des murs de maisons ossature bois et maisons bioclimatiques. Il existe aussi des panneaux destinés aux rampants de toiture ou aux planchers.

Chapeau : Tout assemblage dont la traverse couvre le bout des montants et des battants ; si l'assemblage est à tenon et mortaise, la mortaise sera dans la traverse et le tenon dans le montant ou le battant.

Charges climatiques : Charges principalement dues aux effets du vent et de la neige sur la structure. Les valeurs à prendre en compte pour le dimensionnement des différentes pièces de bois sollicitées sont définies par les NV 65 et N 84. (et révisions).

Charge concentrée : Charge concentrée à un endroit précis (comme à l'endroit d'une machine montée sur le toit) par opposition à une charge uniformément répartie sur la longueur d'un élément.

Charges d'exploitation : Charges dues aux éléments de mobilier et à la fréquentation humaine sur une structure (plancher). Les valeurs à prendre en compte pour le dimensionnement des différentes pièces de bois sollicitées sont définies par la norme NF P 06-001. .

Charge permanente : Charge permanente due au poids des matériaux ou des équipements.

Charge pondérée : Produit d'une charge prévue et de son coefficient de charge approprié suivant le calcul aux états limites.

Charnière : Pièce de quincaillerie composée de deux parties mobiles assemblées sur un axe commun qui permet à une porte ou un abattant de pivoter autour de cet axe. Les charnières invisible sont formés de bras et de ressorts non visible quand le panneau mobile est fermé. Charnière automatique, charnière automatique à montage rapide, charnière automatique à montage par glissement sont d'autres variantes de charnières invisibles.

Charnière à piano : Charnière de très grande longueur fixé sur toute la longueur de la partie mobile (porte, abattant).

Charpente : La charpente est un assemblage de pièces qui constituent le "squelette" d'un édifice. Mais ce terme s'applique également à un plancher ou à un escalier. Quant à la charpente de toiture, son rôle est de supporter la couverture du toit et de résister aux différentes contraintes extérieures (vent, neige).

Charpenter : C'est façonner les bois de charpente.

Charronnerie : Nom de l'industrie qui fabrique les chariots, les voitures, les roues, etc. Le charronnage est l'oeuvre, le produit de la charronnerie.

Chassis : Cadre de bois ayant généralement comme fonction de maintenir les croisées. Ensemble de montants et traverses de même épaisseur, mouluré ou non, encadrant un panneau ou une surface quelconque. Synonyme de bâti.

Chataigner : France. Bois ayant l'aspect du chêne, sans maillure avec des propriétés mécaniques analogues. Très bonne durabilité aux intempéries mais sujet à une échauffure particulière. Sensible aux vrillettes et termites. Se prête mieux à tous travaux d'usinage, de façonnage et de finition. Menuiserie Intérieure et extérieure, revêtements de sol, ameublement, clôtures, pieux, échelas. Emplois limités en raison des faibles dimensions des débits.

Chêne : Toutes régions de plaine et moyenne altitude. Bois à très bonne durabilité, mais l'aubier doit être éliminé ou traité. Sensible aux vrillettes et termites. Excellentes résistances mécaniques, résiste bien en compression, très bien en flexion, assez résilient. Ameublement, décoration, menuiserie intérieure et extérieure, revêtements de sol, escaliers, charpentes, bâtiments, tonnellerie, charronnage.

Chevêtre : Élément de charpente constitué d'une ou plusieurs pièces de bois solidement assemblées et utilisé pour augmenter la capacité portante aux ouvertures dans les murs (baies) et dans les planchers (trémies). Vide laissé dans un plancher ou une charpente pour le passage d'un escalier ou d'une cheminée.

Chevillage à la tire : Technique de chevillage qui consiste à faire le trou dans le tenon décalé par rapport à ceux fait dans la mortaise permettant ainsi de faire tirer l'assemblage.

Cheville : Pièces de bois rondes ou carrées de différentes longueurs, légèrement coniques ou pyramidales servant à bloquer les assemblages à tenons et mortaises en traversant les pièces de bois de part en part.

Chevillé : Structure dont les assemblages à tenons et mortaises sont bloqués par des chevilles, sans collage, ce qui facilite le démontage.

Cheville borgne : Cheville qui ne traverse pas les deux parties de la mortaise.

Chevron : Pièce de charpente fixée sur les pannes de couverture et recevant les liteaux. Élément de charpente de toit servant à supporter les charges du toit.

Chien assis : Petite lucarne destinée à aérer un comble.

Cimaise : Pièce de bois moulurée qui, placée à environ 1 m de hauteur, forme le cadre d'un lambris.

Cisaillement : Tendance des fibres à glisser longitudinalement l'une par rapport à l'autre. Effet produits par des efforts de compression, de traction, etc., qui au niveau des organes de liaison (clous, boulons, etc.), s'exerce sur des pièces assemblées. Il y a : cisaillement simple lorsque seulement deux pièces sont assemblées, cisaillement mixte, particulier aux clous, lorsque ceux-ci traversent deux éléments et pénètrent des deux tiers dans un troisième, cisaillement double lorsque trois pièces au moins sont traversées par l'organe de liaison. Dans les assemblages par entailles, effet produit par un effort de compression s'exerçant parallèlement aux fibres du bois dans le plan délimitant la butée. Syn. de contrainte : cisaillement parallèle ou perpendiculaire aux fibres du bois.

Ciseau : Outil d'acier plat composé d'une lame appelée planche dont l'une des extrémités est façonnée en biseau, l'autre munie d'une soie qui s'enfonce dans un manche et d'un collet sur lequel le manche vient s'appuyer.

Claire : Ouverture d'un cadre, espace vide d'un cadre d'un châssis.

Classification des bois : Instituée par la norme NF B50-100, les bois sont classés selon les risques encourus et leurs utilisations. Classes 1 et 2 : bois pour utilisation intérieure en milieu sec - structure ossature, charpente, parquet, aménagement - les risques sont liés aux insectes xylophages et aux champignons. Le bois est alors traité par un simple trempage ou badigeonnage à l'aide d'un produit de préservation adéquat. Classe 3 : bois pour utilisation extérieure verticale mais hors contact avec le sol - bardage, menuiseries, ouvertures diverses - les attaques sont identiques à celles de la classe 1 et 2 avec un risque plus important. Il est possible de recourir au traitement autoclave dans certains cas. Classe 4 : bois pour utilisation extérieure horizontale ou en contact avec le sol - terrasses, balcons, clôtures, pilotis - le bois risque alors de pourrir sous l'effet de l'humidité, en plus des risques évoqués dans les classes précédentes. Un traitement par autoclave avec saturation du bois constitue le seul rempart efficace pour protéger le bois. Classe 5 : bois en contact

permanent avec l'eau de mer - pontons, bois immergés- les parties immergées échappent aux risques précédents mais subissent les attaques des térébrants marins. Le recours au même traitement que pour la classe 4 s'impose.

Claustras : Paroi ajourée en bois traité ou non traité, fermant une baie ou délimitant un espace intérieur ou extérieur.

Clavette : Petite cheville plate placée dans l'ouverture d'une cheville plus grosse pour l'immobiliser.

Clé (clef) : Sorte de tenon que l'on rapporte dans les joints pour renforcer les assemblages. Cheville rectangulaire de bois dur assurant le serrage de certains assemblages.

Clin : C'est une des techniques de pose de bardage - à clin - chaque lame vient recouvrir celle en dessous de quelques millimètres. Ce mot est devenu synonyme de bardage au fil du temps - la pose de clin.

Cloque : Bulle d'air emprisonnée sous un placage.

Cloison : Paroi verticale de distribution des locaux et de séparation verticale entre les volumes intérieurs. Cloisons structurelles : participent à la résistance de la construction.

Cloquage : Formation de petites cloques arrondies dans les feuillets de peinture ou de vernis du fait d'un manque d'adhérence localisé au substrat. Le cloquage est habituellement causé par l'application d'une peinture sur un substrat trop humide. Il peut également être causé par une température excessive ou une peinture peu adhérente.

Clos-couvert : Correspond à l'étape de construction d'une maison où après la dalle et les murs porteurs, ont été posés les huisseries extérieures (portes, fenêtres) et le toit. Cette étape est aussi appelée hors d'eau hors d'air.

Coefficient de charge : Coefficient appliqué à une charge prévue, relativement à l'état limite considéré, pour tenir compte de la variabilité des charges et des motifs de chargement suivant le calcul aux états limites.

Coefficient de risque : Coefficient appliqué aux charges pondérées, autres que la charge permanente, afin de tenir compte des conséquences de l'effondrement relativement à l'usage de l'ouvrage, comme dans le calcul aux états limites.

Coefficient de sécurité : Coefficient de réduction à appliquer à une contrainte caractéristique pour en déduire une contrainte admissible (pour le bois 2.75).

Coefficient de simultanéité des charges : Coefficient appliqué aux charges pondérées dans le calcul aux états limites, autre que la charge permanente, pour tenir compte de la probabilité réduite que plusieurs charges de sources différentes agissent simultanément suivant le calcul aux états limites.

Cœur : Partie centrale, dure et plus foncée d'un tronc d'arbre. Elle est composée des cellules mortes plus résistantes que l'aubier. Voir duramen.

Collage : Assemblage de deux éléments par interposition d'un troisième, la colle, qui présente une affinité adhésive avec chacun des deux.

Collapse : Défaut de séchage dû à l'effondrement localisé des cellules se traduisant macroscopiquement par un retrait fort et irrégulier, il est provoqué par l'application d'une trop forte température.

Colle contact : Colle qui prend au simple contact sans pressage.

Colles et résines thermdurcissables : Colles et résines qui durcissent à la chaleur mais qui ne ramollissent pas lorsqu'elles sont chauffées après avoir durci.

Colles et résines thermoplastiques : Colles et résines qui peuvent, de façon répétée, ramollir sous l'effet de la chaleur et durcir sous l'effet du froid.

Colombage : Les "maisons à colombages" désignent un mode de construction traditionnel : la structure est apparente et agrémentée d'un torchis. Le terme "colombage" désigne l'ensemble des poteaux placés verticalement dans ce type de réalisation.

Coloration (naturelle) : Décoloration sur ou dans le bois autre que la couleur naturelle.

Comble : Il s'agit de l'espace dégagé sous la charpente et couvert par le toit.

Compartment résistant au feu : Dans un bâtiment, espace isolé du reste du bâtiment par des séparations coupe-feu ayant le degré de résistance au feu exigé.

Compas : Articulation de métal fixé à chaque extrémité d'un abattant ou d'un couvercle en permettant l'ouverture et le maintien en position fixe d'ouverture. Aussi outil de traçage.

Compas à frein : Compas dont la course est freinée pour éviter que l'abattant ou le couvercle ne se rabatte trop brutalement.

Composite : Produit du bois obtenu par collage de fibres de bois sous pression à température élevée.

Conditionnement : Exposition du bois à l'influence d'une atmosphère donnée pendant une période de temps prescrite, ou jusqu'à l'atteinte d'un rapport prévu entre le matériau et l'atmosphère.

Congé : Moulure dont le profil creux en forme de quart de cercle est l'inverse de celui de la moulure dite en quart de rond. Syn. Cavet. Outil servant à façonner ce profil.

Connecteur : Pièce métallique servant à assembler deux bois.

Connecteur pour gros bois d'œuvre : Anneau ou disque métallique, encastré dans les faces adjacentes ou dans une face du bois, transmettant par cisaillement, les charges d'une pièce à l'autre, ou d'une pièce à un boulon puis, d'un disque métallique à un autre connecteur.

Connecteur métallique : Anneau, disque ou organe métallique encastré dans le bois de pièces adjacentes pour augmenter la résistance de l'assemblage.

Construction incombustible : Type de construction dans laquelle un certain degré de sécurité incendie est assuré grâce à l'utilisation de matériaux incombustibles pour les éléments de charpente et autres composants.

Construction modifiée, contreplaqué de : Contreplaqué d'épaisseur hors normes ou constitué d'un nombre pair de plis.

Construction standard, contreplaqué de : Contreplaqué constitué de paires de plis équilibrés, quant à l'orientation du fil et à l'épaisseur, de part et d'autre du pli central ou de l'axe du panneau, le fil de chacun des plis étant à angle droit de celui d'au moins un des plis adjacents.

Contrainte axiale : Force axiale sollicitant un point le long de la longueur d'un élément divisée par la section transversale de l'élément. Elle s'exprime en kilopascals (livres par pouce carré).

Contrainte combinée : Combinaison des contraintes axiales et de flexion sollicitant simultanément un élément, comme c'est le cas des membrures inférieures (habituellement traction et flexion) des fermes.

Contre-bâti : Pièce de bois intermédiaire ou incérée dans une maçonnerie sur laquelle est fixé un bâti de porte ou de fenêtre.

Contrefiche ou fiche : Pièce de bois oblique reliant l'entrait d'une ferme ou fermette à son faitage.

Contre-fil : Sens contraire à la direction des fibres du bois. Il est possible que le contre-fil soit la caractéristique de certaines espèces d'arbre (Sapelli). La figuration rubanée est fréquente dans les bois tropicaux. Ce sont des couches superposées de fil incliné sur droit qui alternent avec des couches gauches. Il y a des déviations de fil : drapé, ondulé, etc.

Contre-flèche : Déplacement vertical ascendant incorporé dans une ferme ou une poutre lamellée-collée pour compenser la flèche.

Contre-jauger les assemblages : C'est reproduire, sur la deuxième face des bois, les lignes tracées sur la première pour tailler exactement les joints, les tenons et les mortaises.

Contre-latte : Pièce de bois de petite section fixée sur l'ossature et servant à fixer des éléments de couverture ou de bardage en créant une lame d'air.

Contre-liteau : Pièce de bois disposée perpendiculairement aux liteaux qu'elle soutient.

Contremarche : Planche de faible épaisseur destinée à boucher le vide entre deux marches d'escalier.

Contremarques : Traits qui se marquent sur les bois au fur et à mesure qu'ils sont travaillés pour qu'on puisse les reconnaître au montage.

Contre parement : Face non-apprêtée d'une pièce de bois ou d'un panneau, opposée au parement.

Contreplaqué : Feuille de placage collée sur la partie cachée d'un panneau.

Contreplaqué : Feuilles de bois minces, déroulées ou tranchées, superposées et collées de telle façon que les fibres d'une feuille soient perpendiculaires à celles de la feuille précédente. Chaque feuille du contre-plaqué est appelée "pli". De manière générale, chaque contreplaqué compte un nombre impair de plis ; l'épaisseur de chaque pli est comprise entre 1 et 3 mm.

Contreventement : Dispositif constructif ayant pour fonction de stabiliser le bâtiment.

Contreventement en croix : Eléments en X placés dans un plan vertical entre fermes pour prévenir la rotation des membrures supérieures sous l'effet des charges.

Contreventer : C'est placer une pièce de bois obliquement contre une autre pour la rendre stable. On dit contreventer ou faire le contreventement

Copeaux : Particule de bois enlevée avec un instrument tranchant. Éclat, morceau, ruban détaché d'une pièce de bois au rabot ou au ciseau : gros copeau, copeau fin, frisé.

Corbeau : Support de pierre, de bois ou de métal, encastré en partie dans un mur sur la face duquel il fait saillie et destiné à recevoir soit une assise, une colonnette ou la retombée d'un arc, soit l'about d'une poutre ou la charpente légère d'un auvent.

Corde : Unité de mesure correspondant à une pile de bois de 4 x 4 x 8 pi ou 128 pieds cubiques, soit environ 4 stères.

Cordon : Moulure ronde placée sur une bordure.

Corniche : Assemblage de moulures couronnant un ouvrage ou un meuble, moulure saillante couronnant une boiserie.

Cornier : Pilastre ou montant placé à l'angle saillant (corne) d'un meuble ou d'une boiserie.

Corroyage : Opération d'usinage consistant à réaliser une section rectangulaire à l'aide d'une seule machine, elle regroupe les opérations de dégauchissage et de rabotage.

Corroyer : Aplanir, dresser, dégauchir une pièce de bois.

Corroyer le bois : C'est le dresser avec le rabot ou la varlope, pour lui enlever l'excédant d'épaisseur qu'il doit avoir.

Coulisseau : Pièce de bois ayant une feuillure, une rainure ou une languette et servant à porter et à faire glisser les tiroirs.

Coulisses : Pièce comportant une rainure dans laquelle on fait glisser une partie mobile, un volet roulant à coulisse.

Coupe : Action de couper, coupe d'onglet, coupe oblique, fausse coupe, etc ; section faite en hauteur et en largeur d'un corps pour en voir l'intérieur et le profil. Coupe biaise ou fausse coupe : coupe oblique. Coupe carrée ou coupe droite : coupe à angle droit. Coupe d'onglet : coupe à 45°.

Coupe à blanc : Méthode d'aménagement forestier qui comprend l'abattage et l'enlèvement complets d'un peuplement.

Coupe à rétention variable : Régime sylvicole qui vise à conserver des arbres individuels ou des groupes d'arbres afin de maintenir la diversité structurale dans l'ensemble d'un bloc de coupe.

Coupe au diamètre limite : Récolte de tous les arbres marchands au-dessus d'un certain diamètre, qui, dans les peuplements mélangés, peut varier selon l'essence.

Coupe avec protection de la régénération et des sols (C.P.R.S) : Récolte de tous les arbres dont le diamètre d'utilisation est au moins égal à celui déterminé pour chaque essence, en prenant toutes les précautions nécessaires pour ne pas endommager la régénération préétablie et en minimisant les perturbations au sol.

Coupe d'amélioration : Coupe conduite dans un peuplement dépassant l'état du gaulis pour en améliorer la composition et la qualité par l'enlèvement des sujets moins intéressants.

Coupe d'assainissement : Coupe des arbres morts, endommagés ou vulnérables, essentiellement afin d'éviter la propagation des parasites ou des pathogènes et ainsi assainir la forêt.

Coupe d'ensemencement : Mode de régénération comportant l'enlèvement de tous les arbres du peuplement en une seule coupe, à l'exception d'un petit nombre de semenciers. L'objectif est de créer un peuplement équienne.

Coupe de jardinage : Coupe annuelle ou périodique d'arbres choisis individuellement, ou par petits groupes, dans un peuplement inéquienne, pour en récolter la production et amener ce peuplement à une structure inéquienne régulière.

Coupe de régénération : Tout enlèvement d'arbres destiné à provoquer la régénération ou à favoriser la régénération déjà présente. La coupe avec protection de la régénération et des sols, la coupe progressive d'ensemencement, la coupe avec réserve de semenciers et la coupe par bandes sont des coupes de régénération.

Coupe de succession : Récolte des essences non désirées de l'étage supérieur d'un peuplement, tout en préservant la régénération en sous-étage de façon à favoriser l'amélioration du peuplement quant à sa composition d'essences.

Coupe en mosaïque : Coupe avec protection de la régénération et des sols effectuée sur un territoire donné, de manière à conserver à l'intérieur de la limite du chantier de récolte une forêt résiduelle.

Coupe finale : Dernière des coupes progressives qui élimine les derniers semenciers du peuplement initial lorsque la régénération est considérée comme acquise.

Coupe par trouées : Système sylvicole qui crée des ouvertures de moins d'un hectare dans le but d'aménager chacune de ces ouvertures comme un peuplement équienne distinct.

Coup de vent : Petite fissuration apparaissant dans les bois tropicaux et diminuant la résistance.

Cour : Endroit où les produits du bois sont stockés ou exposés pour la vente.

Cours : De lambourde ou de solive ; c'est une pièce de bois généralement de même section que celles-ci et qui, placées entre elles aux extrémités de travées sert à maintenir et fixer les dalles de plancher ou les lames de parquet d'extrémités.

Couture : Jonction de deux bordages dans le sens de la longueur. Les coutures sont calfatées. Distance comprise entre le joint et le bord du trou rond destiné à recevoir la cheville, dans un assemblage à tenon et mortaise chevillée. Cette distance est à peu près égale au diamètre de la cheville.

Couverture : Assemblage de matériaux formant la surface étanche d'un toit.

Couvre joint : Baguette de bois plus ou moins moulurée utilisée pour cacher les jonctions disgracieuse d'un assemblage jointif ou non jointif en le recouvrant.

Coyau : Chevron, placé en bas de versant pour changer la pente d'un toit.

Crémaillère : Limon découpé suivant le profil inférieur des marches.

Crémone : Dispositif de fermeture de fenêtre dans lequel un tour de poignée, relève ou baisse des tringles de métal permettant ainsi l'ouverture ou la fermeture d'une fenêtre ou d'une porte.

Croisée : Menuiserie fermant une fenêtre, composée d'un bâti et d'un ou de plusieurs châssis fixes ou mobiles, vitrés.

Croisillon : Traverse en croix d'une croisée.

Croix de st. André : Croix de bois ou de métal reliant les angles d'un cadre pour en éviter sa déformation.

Croquis : Esquisse à main levée d'un projet.

Croupe : Dans un comble, surface triangulaire comprise entre deux arêtiers.

C.S.T.B. (centre scientifique et technique du bâtiment) : établissement public qui effectue des recherches et mène des études dans le domaine de la construction et du logement (santé, sécurité, développement durable...). Grâce aux équipements de ses laboratoires, il teste les nouveaux matériaux et délivre des avis et agréments techniques.

C.T.B.A. (centre technique du bois et de l'ameublement) : organisme dont la mission est d'offrir un appui technique aux professionnels de la filière bois (essais, normalisation et certification). Il œuvre aussi dans le domaine de la recherche, du développement (financement) et de la formation.

CTBX : Label des contreplaqués aptes aux emplois extérieurs. Ce label garantit le collage phénol-phormol résistant à l'humidité et aux intempéries. Sont classés "Extérieur" ou "Coffrage".

Cubage : Mesure du volume utilisée pour déterminer la quantité de bois de sciage produite. Évaluation d'un volume de bois en unités cubiques.

Cul-nu : Sans assemblage. Se dit en parlant de deux pièces maintenues l'une contre l'autre par un simple clouage.

Cymaise : Pièce de bois ornée de moulures et servant de couronnement au lambris ou posée à hauteur d'appui sans lambris (appui chaise) ; en architecture, partie supérieure d'un entablement.

- D

Débardage : Transport du bois hors du taillis d'abattage à l'aide de chevaux ou de tracteurs souvent équipés de treuils.

Débillardement : On désigne, sous le nom de débillardement ou dégrossissement d'une pièce de bois, l'opération consistant à la couper en diagonale pour obtenir une portion triangulaire ou arrondie, soit pour former une partie de l'échiffre d'un escalier rampant, soit pour faire un arêtier ou un faitage. La pièce de bois ainsi traitée est dite débillardée.

Débillarder : Façonner une pièce de bois suivant un tracé courbe ou droit.

Débiter : Tracer, couper ou scier une pièce de bois selon une largeur et une longueur convenable. Action de couper le bois par des méthodes de sciage très diverses, afin d'obtenir des pièces utilisables par l'industrie. L'AFNOR (Association française de normalisation) a établi des dimensions normalisées pour les bois dits secs à l'air, c'est-à-dire pour les bois dont le taux d'humidité est compris entre 13 et 17 %. Toutefois, pour satisfaire la demande, il existe également des débits sur liste, répondant à une commande précise. Débit sur dosse, débit consistant à scier une bille suivant des traits parallèles entre eux. La première tombée est dite dosse, la seconde, sur dosse, tandis les autres sont appelées feuilletts, planches ou plateaux, selon leur épaisseur. Leurs dimensions normalisées sont les suivantes (en mm) : 13, 18, 27, 34, 41, 54, 65, 70, 80, 90, 100, 110, 120, 150, 200. Débit sur quartier, débit consistant à scier d'abord une bille dans le plan de deux

diamètres perpendiculaires, puis à scier alternativement sur chacune de leurs deux faces les éléments obtenus. Ainsi, les cercles d'accroissement annuel sont approximativement d'équerre par rapport aux faces, ou inclinés au maximum à 45°, ce qui permet aux bois de ne pas se gauchir et de rester théoriquement plats lors du séchage.

Débit sur dosse (fil plat) : Bois ou placage débité dans un plan à peu près tangent aux cernes de croissance.

Débit sur quartier : Terme propre au bois de construction et aux placages coupés dans un plan formant un angle à peu près droit avec les cernes de croissance.

Décamètre : Mesure de longueur valant dix mètres.

Décapage : Action d'enlever au moyen d'un dissolvant quelconque la peinture ou la finition recouvrant une surface.

Décharge : Pièces obliques en allège déchargeant la pièce d'appui vers le pied des poteaux.

Déchet : Bois perdu lors du façonnage.

Décimètre : Dixième partie du mètre.

Décintrer : Opération ayant pour but de démonter un cintre de charpente.

Décollement : Partie de bois enlevée à un tenon, lorsque la mortaise comporte un épaulement, de manière que la pièce qui porte ce tenon dissimule totalement la mortaise. Partie de bois enlevée à un embrèvement, lorsque le talon d'about est trop court.

Décoloration naturelle : Dû à l'action de la lumière sur la pigmentation d'un bois naturel ou par oxydation des pigments composant la teinte. Artificielle, modification de la couleur du bois sans en altérer sa structure, soit pour imiter une autre essence de bois ou lui donner une teinte désirée.

Dédosser : Opération qui consiste à dresser, avec la scie, une pièce de bois pour la mettre à vive arête. On enlève ainsi les dosses ou parties flacheuses couvertes d'écorce.

Dédoubler : Scier une pièce de bois le long de son axe horizontal.

Défaut : Toute imperfection que présentent les bois. Les principaux défauts sont la cadranure, la gélivure, les gerces, la roulure ; viennent ensuite les nœuds, le flache, l'aubier (certains défauts rendent les bois inutilisables).

Défilement : Conicité définie en variation du diamètre, en fonction de la hauteur.

Défonçage : Opération qui consiste à creuser une pièce de bois pour constituer un fond autour du tracé d'un motif de sculpture qu'on veut mettre en relief ; cette opération se fait à l'aide d'une défonceuse ou avec les outils classiques du sculpteur.

Défonceuse : Machine d'usinage comprenant un outil de forme de petit diamètre trouant à grande vitesse fixé sur une broche verticale et réalisant des formes quelconques sur une pièce (profils de moulure, façonnage d'un fond plat de profondeur constante et de découpage de pièces à l'aide d'un gabarit).

Dégauchir : Redresser à l'aide d'une dégauchisseuse une pièce qui aurait été déformée par des traitements thermiques, physiques ou mécaniques. Une pièce de bois est bien dégauchie lorsqu'elle est droite en longueur, largeur et diagonale. Travailler une pièce de bois pour lui enlever son gauchissement naturel et aplanir une de ses faces. Cette opération s'effectue au riflard et à la varlope, ou à l'aide d'une dégauchisseuse. Dégauchir à l'œil, apprécier au coup d'œil la verticalité ou l'alignement d'éléments situés dans un même plan. Synonyme : bornoyer. Faire dégauchir, déterminer sur une épure, par un tracé particulier, la position d'une pièce de bois, afin qu'elle soit située dans le même plan que d'autres pièces ayant la même fonction. On dit aussi faire tourner.

Dégauchissage : Première opération d'usinage d'une planche consistant à réaliser une surface plane de référence.

Dégraisser : Enlever une petite quantité de bois légèrement en biais sur le côté d'un assemblage ou d'un arasement pour rendre le montage plus aisé. Réaliser une légère pente sur une surface : " dégraisser les chants d'une porte ".

Degré : Trois cent soixantième partie d'une circonférence. Pour un escalier chacune de ses marches

Degré de résistance au feu : Temps en heures ou en minutes pendant lequel un matériau ou une construction empêche le passage des flammes et la transmission de la chaleur dans des conditions déterminées d'essai et de comportement.

Degré d'humidité : Masse d'eau dans le bois exprimée en pourcentage de la masse anhydre du bois séché au séchoir.

Degré d'humidité d'équilibre (DHE) : Le degré d'humidité où le bois n'absorbe ni ne perd d'humidité lorsqu'il est entouré d'air à une humidité relative et à une température prévues.

Dégrossir : Enlever de la matière à une pièce pour la préparer à une forme voulue. C'est le premier travail qu'on fait subir à une pièce de bois.

Déjeté : On dit qu'un bois se déjette ou est déjeté lorsqu'il travaille, se courbe ou se gauchit sous l'influence de la sécheresse ou de l'humidité.

Déjoutement : Coupe biaise pratiquée à l'extrémité de pièces concourantes, en vue de leur assemblage. On taille ces pièces selon la ligne passant par le point d'intersection de leurs faces et le point de concours de leurs axes.

Délamination : Séparation des éléments d'un assemblage, par suite d'une défaillance de la colle, qui se produit soit dans la colle elle-même, soit dans l'interface de la colle et du bois. Lorsque la rupture se produit dans la colle elle-même, on parle de rupture cohésive.

Delardement : Profil obtenu en enlevant une arête d'une pièce de bois. Par exemple une panne d'aplomb delardée à la pente du toit.

Délarder : Couper obliquement le dessous d'une contremarche d'escalier ou tout autre objet, synonyme de

Débillarder : Ce mot signifie couper en chanfrein les arêtes d'une pièce de bois. Un charpentier fait un delardement, quand il enlève du bois d'une arête sur un côté seulement.

Délignage : Découpe d'une planche dans le sens de la longueur pour éliminer les défauts, ramener à une largeur normale ou éliminer les flaches.

Déligner : Couper dans le sens de la longueur. En charpente, refendre. En scierie, éliminer totalement ou partiellement les flaches, sans que les bords des pièces soient parallèles.

Délignification : Élimination de la lignine du bois par traitement chimique.

Déligneuse : Équipement de scierie utilisé pour scier les équarris en sortie de la scie de tête en coupant les bords à angle vif pour transformer les équarris en bois débité.

Délignature : Déchets de bois résultants du délignage.

Démaigrir : Rendre plus aigu l'angle ou les angles d'une pièce de bois. Se dit aussi lorsqu'on diminue un tenon qui ne peut entrer dans sa mortaise.

Démonter : Cette opération consiste à défaire avec soin toute charpente assemblée en place.

Dents de loup : Ornement formant en profil des dents semblables aux dents d'une scie.

Denticule : Ornement en forme de dents carrées placé ordinairement sur les corniches.

Déphasage : Durée pendant laquelle le matériau conserve la chaleur.

Dérouflage : Action de découper le bois d'une bille en placage en la plaçant sur un grand tour et en la soumettant à l'action d'un couteau ; pendant que la bille tourne, le tranchant avance à une vitesse constante, il entre en contact avec la bille de façon tangentielle et avance constamment jusqu'aux mandrins qui supportent la bille ; le bois de la bille est ainsi transformée en un immense ruban.

Dérouler : Production de placage en faisant tourner une bille de déroulage contre un fer.

Derouleuse : Machine recevant les billes de bois pour la production du bois de placage.

Derrière : Paroi verticale opposée à la façade (aussi arrière).

Désaboutement : Épaulement saillant ménagé dans une pièce de charpente qui doit recevoir une pièce oblique. Assemblage comprenant deux tenons qui se contrebutent dans une même mortaise.

Déshumidifier : Action d'enlever l'eau d'un bois par évaporation.

Développer ou faire le développement : C'est une opération graphique faite sur le papier, sur un mur ou sur un plancher et qui consiste à représenter, au moyen de lignes, les faces, les profils et toutes les parties d'une pièce ou d'un assemblage de charpente ; c'est le tracé d'épure.

Dévers : Défaut d'aplomb d'un mur, d'un support vertical. On dit qu'une pièce est déversée ou qu'elle a du dévers, lorsqu'elle n'est pas droite par rapport à ses angles et à ses côtés.

Dévêtir : Déposer ou désassembler les pièces de bois sur le chantier.

Dévoyer : On dit qu'une pièce est dévoyée, un arêtier par exemple, lorsque les faces latérales verticales sont inégalement distantes du plan vertical de l'arête du comble. Les deux faces supérieures de l'arêtier dévoyé sont donc inégales, mais toujours inclinées, l'une par rapport à l'autre, suivant l'angle formé par le plan de la croupe avec celui de long pan.

Diaphragme : Élément de charpente de toit ou de plancher, horizontal ou presque horizontal conçu pour résister aux charges latérales (vent et séismes) et retransmettre ces charges aux éléments verticaux résistants (murs de refend).

Diffusion : Remontée d'une substance colorée, telle la résine d'un noeud, à travers la peinture ou le vernis, causant des taches ou une décoloration indésirable.

Dimension après rabotage : Dimensions en coupe du bois d'oeuvre après rabotage.

Distance de rive : Distance de la rive d'un élément à l'axe de l'attache la plus proche.

Distance d'extrémité : Distance mesurée parallèlement à l'axe de l'élément entre l'axe d'une attache et l'extrémité droite de l'élément (Lorsque le bout de l'élément n'est pas à angle droit, la distance d'extrémité peut être calculée à l'aide d'une formule).

Divine : Proportion ; rapport de volumes de surfaces de dimensions harmonieux correspondant à 5/3 environ.

Dormant : Partie fixe d'une fenêtre ou d'une porte (bâti, châssis ou autre cadre) fixée au mur pour supporter les parties mobiles.

Dosse : Partie extérieure d'une bille enlevée à la scie, avec une partie plane et une partie courbe. Pièce de bois obtenue lors de la découpe suivant l'axe du billon proche de la périphérie tangentielle aux cernes. Quand quatre dosses sont enlevées successivement autour de la bille et que les planches sont débitées de la même manière parallèlement aux dosses, on a alors un mode de débit appelé débit sur dosses. Dans le sciage des grumes, première ou dernière planche que l'on enlève et qui conserve son écorce.

Doucine : Moulure à double courbure, d'abord concave en haut, puis convexe en bas. C'est un quart de rond raccordé à un cavet. On emploie aussi la doucine renversée, convexe en haut, concave en bas.

Douglas, sapin de Douglas, pin d'Oregon : Massif Central, Cote Ouest des Etats-Unis et du Canada. Bois résineux, très hétérogène et veiné. Le bois de couleur jaune à des résistances mécaniques supérieures à celui de couleur rouge. Résiste bien en compression, très bien en traction et en flexion, fissile. Bois à bonne durabilité, facile à travailler. Décoration, aménagements intérieurs et extérieurs, menuiserie intérieure et extérieure.

Dresser : Rendre une pièce de bois droite.

Dressage : Dégauchissage d'un chant pour réaliser une surface de référence.

Droit fil : Se dit d'un matériau que l'on utilise dans le sens naturel de ses fibres.

DTU : Les DTU (Documents Techniques Unifiés) sont des normes applicables aux marchés de travaux de bâtiment. Ils sont constitués de cahiers des clauses techniques (CCT), de cahiers de clauses spéciales (CCS) et de Critères Généraux de choix des Matériaux (CGM).

Durabilité : Ensemble de propriétés (chimiques, physiques, anatomiques) naturelles ou artificielles, conférées par un procédé quelconque, que possède un bois pour résister aux atteintes biologiques (insectes, champignons).

Durabilité Naturelle : Durabilité que présente un bois, dans des conditions données, en l'absence de tout traitement de préservation.

Duramen : Partie de l'arbre constituée de cellules mortes assurant la rigidité de l'arbre. Centre du tronc d'un arbre, sa partie centrale généralement plus colorée, plus ou moins marquée suivant les essences et constituée de tissu mort chargé de tanins et de résines. C'est cette partie du tronc que l'on utilise en construction.

Duraminisation : Passage des cellules vivantes de l'aubier vers l'état de cellules mortes.

Durée d'application de la charge: Durée d'application continue d'une charge prévue, ou le total des durées d'applications intermittentes d'une même charge.

- E

Ébauche : Pièce de bois approchant grossièrement la forme recherchée.

Ébaucher : Dresser à l'ébauchoir ou au fermail.

Ebauchons : Pièce de bois de forme semblable à la forme finale à obtenir.

Ébène : Bois exotique noir et très dur.

Ebéniste : (1676, de *ébène*) Ouvrier spécialisé dans la fabrication de meubles de luxe (à l'origine en ébène et autres bois exotiques, précieux) ou de caractère plus décoratif qu'utilitaire.

Ebiser : Synonyme de chanfreiner.

Ebouter : Couper les bouts présentant des défauts.

Ébrusement : Elargissement intérieur d'une porte, d'une croisée, d'une voûte, etc.

Écaillage : Soulèvement de la peinture en flocons ou en écailles.

Echantignole : Pièce de bois triangulaire placée sur l'arbalétrier pour maintenir la panne.

Échappée ou échappée de tête : Hauteur suffisante pour passer entre les marches d'un escalier et le plafond.

Echarpe ou contrefiche : Autre nom du bracon, élément diagonale du "Z" d'un volet. Pièce de bois placée en diagonale dans un bâti pour supporter une ou plusieurs traverses. Pièce placée dans la diagonale d'un ouvrage (panneau de porte, etc.) pour le rendre indéformable et participant de ce fait au contreventement.

Échauffer : Commencer à s'altérer sous l'effet de la fermentation de la sève, en parlant du bois.

Echauffure : Modification légère de la composition chimique provoquée par l'attaque des champignons dans le bois, généralement avant séchage.

Éclat : Partie de bois plus ou moins grosse arrachée au cours de l'usinage.

Eco-conception : L'éco-conception est une démarche valorisante qui consiste à prendre en compte les questions environnementales dans toutes les étapes du cycle de vie d'un produit : conception, fabrication, distribution, utilisation, valorisation en fin de vie. Elle concerne les produits de construction comme d'ameublement.

Eco-hameau (ou éco-village) : est un ensemble de maisons bioclimatiques implantées en milieu rural et régies par un cahier des charges strict concernant le respect environnemental (bilan énergétique, gestion des déchets...). Il peut y avoir dans certains cas copropriété des sols ainsi que la présence de locaux à usage collectif. L'implantation d'un éco-hameau se fait presque toujours en collaboration étroite avec la municipalité.

Ecran : Souple ou rigide, il protège des infiltrations de vent, de poussières, de neige etc.

Égoïne : Scie utilisée d'une seule main, composée d'une lame d'acier flexible munie d'une poignée.

Egout : Bas de versant d'une couverture.

Egrenage : Elimination à l'aide d'un abrasif de fibres de bois relevées après le passage de la première couche de teinte.

Élégir : Réduire l'épaisseur d'une pièce de charpente en y pratiquant des moulures. Élégir n'est que la corruption d'alléger et d'alléger : donner un aspect plus mince ou plus léger.

Élément d'étrésillonnage latéral : Élément continu fixé à la membrure inférieure d'une ferme pour l'assujettir pendant la construction.

Élévation : Dessin représentant la façade d'un objet sans perspective.

Ellipse : Figure ovale (cercle allongé) produite par la coupe oblique d'un cylindre.

Embrèvement : Assemblage très solide où les tenons ajustés et renforcés s'emboîtent avec force dans les mortaises, de manière que les deux pièces de bois assemblées ne puissent se soulever ou se déplacer dans quelque direction que ce soit.

Emboîture : Sorte de traverse assemblée par rainure et languette, et éventuellement par des tenons, aux extrémités d'un panneau composé de lames, dans le but de les réunir et de s'opposer au gauchissement.

Embrèvement : Assemblage à doubles rainures et languettes permettant d'avoir une partie de l'assemblage en table saillante.

Enfourchement : Mortaise sans épaulement à l'extrémité d'un montant.

Empanon : Chevron de croupe assemblé sur l'arêtier et la sablière.

Encastrement : Assemblage rigide de deux ou plusieurs éléments, assurant la transmission intégrale des sollicitations. Entaille réalisée dans une pièce, aux dimensions exactes d'une pièce plus petite, et destinée à recevoir cette dernière.

Enchevalement : C'est l'étalement des murs repris en sous-œuvre.

Enclaver : C'est arrêter une pièce de bois avec des clefs en fer ou des boulons. C'est aussi faire entrer les bouts des solives, par entailles, dans une poutre.

Encluseau : Appelé aussi cache moineau, en volige ou contreplaqué, il est placé entre ou sous les chevrons en bas de pente pour fermer l'intervalle.

Endenter : Lier deux pièces de bois au moyen de dents, les assembler en adent.

Enduit ignifugeant : Enduit, appliqué au pinceau, au rouleau ou au pistolet, permettant de réduire les caractéristiques de combustion des surfaces de bois.

Enfourchement : Mode d'assemblage par leurs extrémités de pièces placées perpendiculairement.

Engraissement : On donne ce nom aux assemblages dont les tenons n'entrent que par force dans les mortaises.

Enlasure : Trou rond de 0,02 m percé avec un laceret à travers l'assemblage à tenon et à mortaise pour les cheviller ensemble. On dit enlaser ou faire une enlasure.

Enligner : C'est donner à une pièce de bois la même grosseur qu'à une autre en se servant de la règle et du cordeau de manière que, étant mises bout à bout, les deux pièces semblent n'en faire qu'une seule.

Entablement : Le bandeau très important couronnant une façade soit directement sous les combles, soit avant le retrait du dernier étage (attique).

Entaille : Dégagement que l'on fait dans une pièce de bois entre deux traits de scie pour permettre la pénétration d'une seconde pièce.

Entaille à mi-bois : Entaille dont la profondeur est égale à la moitié de l'épaisseur de la pièce de bois faisant affleurer les surfaces des morceaux entaillés.

Entailleuse : Machine d'usinage permettant d'effectuer des entailles.

Enter : Assemblage d'une pièce de bois ancienne avec une pièce de bois neuve par un assemblage de difficulté plus ou moins grande selon la solidité recherchée (trait de Jupiter). C'est joindre ou assembler deux pièces de bois, bout à bout, dans la direction de leur longueur.

Entrait : Pièce de charpente horizontale reliant les pieds des deux arbalétriers d'une ferme, il peut être dit "haut" ou "retroussé" lorsqu'il est situé plus près du faîtage.

Entre-écorce : Incrustation d'écorce entre cernes de croissance. Les entre-écorce ont l'apparence de stries foncées sur les surfaces radiales et d'aires rondes sur les surfaces tangentielles.

Entretoise ou entrejambe : Une entretoise est une pièce rigide qui en relie deux autres et les maintient dans un écartement fixe pour en augmenter la rigidité. Sert à éviter le déversement de pannes ou solives et maintient l'angle de pose.

Enture : Entailles multiples pour assembler deux pièces de bois ou forme en zigzag réalisée à l'extrémité d'une planche permettant un assemblage en bout de planches par collage et pressage. Jonction de deux pièces de bois placées dans le prolongement l'une de l'autre, au moyen d'assemblages de profils divers. Ainsi, l'enture peut être droite, biaise, désaboutée, en fourche, en trait de Jupiter, etc.

Épaulement : Partie de bois laissée à l'extrémité d'une mortaise, pour quelle ne se découvre pas, pour que l'assemblage soit plus résistant, et pour éviter les infiltrations d'eau.

Epicéa : France, Scandinavie, CEI. Assez facile à travailler, très fissile, peu adhérent, résilient, peu de durabilité naturelle. L'aubier et le duramen sont sensibles aux capricornes, vrillettes et termites. Menuiserie intérieure et extérieure, charpente légère, revêtements de sol, coffrages.

Époxyde : Famille de résines thermodurcissables dérivées du pétrole ; ses polymères sont caractérisés par leur groupement époxy en bout de chaînes moléculaires. Leur durcissement, exothermique, s'effectue par réticulation chimique, au contact d'un durcisseur aminé, d'un polyamide, ou encore d'un anhydride d'acide. Le mélange réticulé a des performances élevées.

Epure : Dessin géométrique et industriel réalisé à une échelle déterminée représentant le plan, la coupe, les détails d'une construction avec les cotes précisant ses dimensions.

Equarri(e) : Bille de grandes dimensions tranchée sur la scie de tête, présentant habituellement un ou plusieurs bords arrondis, devant faire l'objet d'autres opérations.

Équerre : Instrument servant à tracer des angles droits. Fausse équerre, voir sauterelle. Coupe d'équerre, coupe réalisée à angle droit.

Erables, sycomores, érable plane : Diverses plaines et montagnes. Bois homogène, propriétés mécaniques analogues à celles du chêne, n'a pas de durabilité naturelle et est sensible aux vrillettes et termites. Décoration sous forme de placages, revêtements de sol (très résistant à l'usure). Erable plane : menuiserie, tournerie, charronnage, lutherie.

Ergonomie : Etude des relations entre l'homme et son environnement immédiat.

Escalier : Assemblage de marches ou de degrés permettant de monter ou de descendre.

Espagnolette : L'espagnolette a la même fonction que la crémone. Elle est utilisée pour la fermeture de volets, de fenêtre ou de porte-fenêtre. La poignée de l'espagnolette permet de faire tourner une tige métallique dont les extrémités sont pliées pour venir s'appuyer derrière les gâches fixées sur le bord et le linteau de la fenêtre. La poignée vient ensuite se rabattre derrière la gâche fixée sur l'autre battant.

Espèce associée : Espèce qu'on retrouve en plus grand nombre dans un stade évolutif ou dans un type forestier donné comparativement à d'autres secteurs.

Espèce clé : Espèce qui doit être considérée dans un programme d'aménagement en raison de son importance. Espèce qui joue un rôle crucial dans le maintien de l'intégrité de l'écosystème et influence ainsi la survie et l'abondance de nombreuses autres espèces qui s'y trouvent.

Espèce en voie de disparition : Toute espèce indigène animale ou végétale dont l'existence au Canada est menacée d'extinction immédiate dans la totalité ou une grande partie de son habitat à cause de l'action humaine.

Espèce indicatrice : Espèce dont la présence à l'état spontané renseigne qualitativement ou quantitativement sur certains caractères écologiques de l'environnement comme la fertilité du sol ou le régime hydrique.

Espèce intolérante : Plante qui est incapable de pousser convenablement à l'ombre.

Espèce menacée : Toute espèce indigène animale ou végétale qui sera vraisemblablement menacée d'extinction au Canada si les facteurs qui la rendent vulnérable ne sont pas éliminés.

Espèce pionnière : Plante capable de s'installer dans les sites dénudés ou dépourvus de couvert arboré et d'y persister jusqu'à ce qu'elle soit supplantée par d'autres espèces, au cours de la succession végétale.

Espèce tolérante : Plante qui est capable de pousser et de se reproduire sous le couvert des autres espèces.

Espèce vulnérable : Espèce qui est particulièrement en péril à cause du nombre limité d'individus ou de son aire de répartition restreinte, dû à la perte d'habitat ou à toute autre raison.

Esquisse : Etude première dessinée à grands traits, d'un projet d'architecture. Elle indique la position relative des éléments de la construction. Les peintres, les graveurs, les sculpteurs font aussi des esquisses. Elle diffère de l'ébauche en ce qu'elle est distincte du dessin ou du projet lui-même, tandis que l'ébauche est l'œuvre elle-même au stade primitif de son exécution.

Estampage : Procédé de mise en forme de pièces de bois massif par déformation à chaud et sous forte pression.

Essence : Famille d'arbres ayant en commun certaines caractéristiques distinctives.

Essences minérales : Solvants pétroliers semblables à l'essence, servant surtout à diluer les alkydes et les autres revêtements à base d'huile comme les peintures, les vernis et les laques.

Essence principale : Essence pour laquelle sont orientés principalement les traitements sylvicoles d'une forêt mélangée dans le but d'améliorer sa valeur économique.

Essence secondaire : Essence de dimensions et/ou de qualité inférieures à celles de l'essence principale à laquelle elle est associée et dont la valeur sylvicole est relativement faible ou nulle.

Établir : Action de marquer ses bois par des signes d'établissement.

Établissement : Signes ou marques conventionnelles permettant de distinguer la position qu'une pièce de bois doit occuper dans un assemblage, le parement, le contre-parement, le haut, le bas, etc.

État limite : Condition d'une charpente au-delà de laquelle la charpente cesse de remplir sa fonction suivant le calcul aux états limites.

États limites de résistance : États limites relatifs à la sécurité et comprenant la capacité portante maximale des matériaux de l'assemblage suivant le calcul aux états limites.

États limites d'utilisation : États d'utilisation qui limitent l'usage prévu de l'ouvrage, y compris la flèche, le glissement au joint, la vibration et la déformation permanente suivant le calcul aux états limites.

Etrésillon : Pièce de bois qui sert de butée et qui empêche deux pièces de se rapprocher. Sert à éviter le déversement de pannes ou solives et maintien l'angle de pose.

Etrier : Support métallique recevant pannes ou solives.

Étuvage : Procédé de séchage du bois à l'aide de la vapeur pour favoriser l'échappement de l'eau qu'il contient sève ; traitement du bois à la vapeur pour faciliter le cintrage.

Extrados : Surface extérieure d'une forme courbe telle qu'un cintre en charpente ou un arc en lamellé-collé.

- F

Façonner : Travailler une pièce de bois dans le but de lui donner une forme particulière (ex : une forme de cintre).

Faîtage : Le faitage est la ligne de rencontre haute de deux versants d'une toiture. Peut également désigner la couverture du faite d'une toiture (plomb, zinc, tuile...).

Farinage : Formation d'une poudre à la surface d'un feuil de peinture causée par la désintégration du liant sous l'effet des intempéries.

Fausse-coupe : Coupe qui n'est ni d'équerre ni d'onglet, ce qui ne signifie pas qu'elle soit due à une erreur.

Faux-tenon : Parallélépipède de bois qui compose un double tenon d'assemblage, à enficher dans deux mortaises qui se font face.

Fenêtre : Ouverture pratiquée ou laissée dans un mur pour permettre l'entrée de l'air et de la lumière.

Fente : Séparation du bois dans le sens de la longueur, généralement en travers ou par les cernes qui est généralement le résultat du séchage.

Fente unilatérale : Séparation dans le sens du fil entre cernes ou cassure dans les cernes provoquée généralement par des vents violents.

Fer d'outil : Partie tranchante d'un outil.

Ferme : Ensemble formé des arbalétriers, de l'entrait, des fiches, contrefiches et poinçon. Élément bois ou métallique d'une charpente non déformable permettant la couverture d'un édifice avec un toit à pentes. De forme triangulaire pour un toit à deux versants, triangulaire plus pattes triangulées pour un toit à quatre versants "à la Mansart", cet assemblage est placé perpendiculairement aux murs. Il est constitué en bois et/ou en métal porte la couverture jusqu'au faite d'un comble par l'intermédiaire de pièces longitudinales appelées pannes. Les éléments composant une ferme sont généralement, l'entrait, l'arbalétrier, le poinçon, les fiches et contrefiches. Ces différents éléments peuvent être doublés, dans ce cas cet ensemble prend le nom de « ferme moisée ». La ferme la plus courante dite « ferme latine » est composée d'un entrait ou de deux moises, d'un poinçon, de deux arbalétriers eux-mêmes soutenus par deux contrefiches. Les fermettes sont fabriquées de bois de charpente et sont assemblées avec des connecteurs à dents ou platines. Les grosses fermes sont assemblées au moyen de boulons et de connecteurs ou de rivets pour lamellé-collé. Ensemble formé des arbalétriers, de l'entrait, des fiches, contrefiches et poinçon.

Fermette : Même ensemble que la ferme mais en bois de petites sections assemblés industriellement par connecteurs métalliques. La pose se fait avec des entraxes de l'ordre de 60 cm et les arbalétriers servent de chevrons.

Fermoir : Ciseau de sculpteur dont le tranchant à deux biseaux, se trouve au milieu de l'épaisseur de la lame.

Ferrure : Ensemble des pièces de métal qui consolident ou garnissent les ouvrages de charpente ou de menuiserie.

Feuillure : Angle rentrant pratiqué dans un bois ou une menuiserie pour recevoir l'ouvrant, le vitrage ou le dormant.

Feuillus (arbres à feuilles caduques) : Groupe botanique d'arbres à grandes feuilles par opposition aux conifères ou résineux. Le terme ne décrit pas nécessairement la dureté du bois.

Feuillus, bois de : Bois dont une rive comporte une feuillure en prévision de la pose à joint chevauché.

Fibre : Cellule de bois relativement longue et étroite fermée à ses deux extrémités.

Fibres ligneuses : Fibres du bois.

Fiche ou contrefiche : Pièce de charpente oblique en bois reliant le pied du poinçon à l'arbalétrier

Figure : Motif laissé à la surface du bois par les cernes de croissance, les rayons, les noeuds et la coloration irrégulière.

Fil (du bois) : Disposition générale des fibres du bois ; bois de fil (droit), dont les fibres sont parallèles au grand axe de la pièce ; contre-fil, bois dont la direction des fibres n'est pas parallèle au grand axe de la pièce ; tranchant d'une lame ; donner du fil à un racloir, retourner l'angle avec un affiloir ; donner du fil à un outil, l'affûter.

Fil : Direction, grosseur, agencement, apparence ou qualité de la fibre du bois de sciage ou du placage.

Filet : Bande décorative faite de plusieurs essences de bois souvent précieux, petite moulure lisse, sorte de carré qui sépare les moulures les unes des autres.

Filière sèche : C'est l'ensemble des acteurs de la construction qui interviennent avec des matériaux secs, par opposition à la "filière humide" (plâtre, ciment). Les délais de construction sont donc raccourcis du fait de l'absence de temps de séchage.

Fil fin, bois à : Structure de certains feuillus tels le bouleau et l'érable dont les cernes de croissance sont étroits et peu apparents et dont la grosseur des pores varie peu entre le bois de printemps et le bois d'été.

Fil grossier, bois à : Structure de certains feuillus tels le chêne, le châtaignier et le frêne dont la grosseur des pores varie beaucoup entre le bois de printemps et le bois d'été. On utilise parfois l'expression bois à fil ouvert pour décrire ces essences.

Fil pelucheux : Rugosité de surface du bois raboté causée par le soulèvement du bois final dur au-dessus du bois initial plus tendre, sans toutefois en être détaché.

Fil tors : Dans une pièce de bois ou dans un placage, agencement des fibres en torsade autour de l'axe du tronc de l'arbre.

Fil tranché : Agencement du fil et des autres constituants longitudinaux s'éloignant d'une ligne parallèle aux côtés de la pièce suite au sciage ou dû aux caractéristiques de croissance.

Fine : Petites particules utilisées dans la fabrication des panneaux de particules, plus grosses que la sciure ou la farine de bois.

Fini fin : Revêtement de peinture, de vernis, de laque, de cire ou d'autre matériau appliqué sur surfaces de bois de grande qualité afin de les protéger, d'en rehausser l'apparence et d'en améliorer la durabilité.

Flache : Écorce ou tout manque de bois sur la rive d'une pièce résultant d'une coupe trop près de la circonférence extérieure de la grume ou pour toute autre raison sur le bord ou dans un angle d'une pièce de bois. Dépression à la surface d'un plateau, ou arrondi d'une arête, provenant d'un tronc d'arbre dont les déformations n'ont pas pu être enlevées totalement, lors du débit.

Flambage ou flambement : Déformation d'une pièce de bois verticale sous l'effet d'une compression axiale.

Flèche : Déplacement vertical descendant d'un élément généralement causé par une charge permanente ou une surcharge. Dans un cintre ou dans un arc, perpendiculaire élevée au milieu de la ligne passant par leur base, et prolongée jusqu'à leur sommet. Calcul de la flèche, en résistance des matériaux, moyen par lequel on détermine, compte tenu du coefficient de sécurité, la flèche que prendra une pièce sous une charge déterminée.

Flexion : Mode de sollicitation qui tend, dans une section d'un élément donné, à comprimer les fibres situées d'un côté de la fibre neutre et à tendre celles situées du côté opposé.

Flipot : Morceau de bois long et mince, de section triangulaire et d'épaisseur variable, débité dans un bois bien de fil, et servant à reboucher les gerces des grosses pièces destinées à demeurer apparentes ou à être peintes.

Flocon : Petite particule de bois plate de dimensions prédéterminées, d'épaisseur uniforme dont la direction des fibres est principalement dans le plan de la particule.

Flottage : Assemblage dont une partie passe sur l'autre, traverse flottée, panneau flotté.

Fluage : Partie de la déformation restant définitive après déchargement d'une pièce de bois horizontale sous l'effet d'une charge de longue durée.

Fonçailles : Planches utilisées pour former le fond d'une barrique ou d'un fût.

Fond (monter de) : Se dit des pièces de bois ou d'une cloison en pan de bois qui, partant du sol, montent jusqu'au haut du bâtiment ; on dit aussi des poteaux de fond: ce sont ceux qui sont montés de fond l'un sur l'autre.

Force axiale : Poussée (compression) ou traction sollicitant un élément dans le sens de sa longueur. Elle s'exprime en kilonewtons (livres).

Fourrure : Pièce de bois plus ou moins épaisse que l'on pose pour combler un vide.

Foyer bâti : Entourage de l'âtre d'une cheminée dans lequel s'assemble le parquet ; en géométrie, point où se rassemblent les rayons d'une courbe, les foyers d'une ellipse.

Fraisage : Chanfrein au bord d'un trou pour faire place à partie conique de la tête d'une vis.

Frêne : Toutes régions, plaines et vallées humides. Aubier non distinct. Les bois à croissance rapide ont d'excellentes résistances mécaniques. Résiste bien en compression, très bien en flexion, mais n'a pas de durabilité naturelle. Élastique et très résilient, peu fissile. Ce bois est sensible aux vrillettes et termites. Ameublement et décoration, placages. Inapte en extérieur.

Frisage : Procédé qui consiste à placer des placages en faisant varier la direction du fil afin d'obtenir des effets qui s'accroissent sous l'action de la lumière.

Frise : Pièce de bois étroite et longue placée horizontalement.

Frison : Longs copeaux de bois enroulés utilisés comme agrégat pour la fabrication de certains panneaux de particules ou comme matière d'emballage.

Fronton : Ornement triangulaire ou circulaire, partie surélevée d'une corniche.

Fruit : Légère inclinaison donnée au sommet d'un ouvrage.

Fuste : tronc d'arbre écorcé mais non raboté qui sert à la construction d'une maison en bois massif.

Futée : Sorte de mastic fait avec de la sciure de bois pour remplir et cacher les trous des clous ou certains défauts du bois.

Gabarit : Modèle réalisé à la grandeur réelle pour servir au traçage, au calibrage ou au perçage d'une pièce.

Garantie décennale : assurance de responsabilité civile contractée par un constructeur et qui couvre le client contre tout vice pouvant rendre le bâtiment impropre à sa destination. Cette assurance est obligatoire et ne s'applique qu'aux seuls dommages matériels dans la limite du coût des travaux permettant d'y remédier.

Garantie dommage ouvrage : L'assurance dommages ouvrage a pour but de garantir, en dehors de toute recherche de responsabilité, le paiement des travaux de réparation des dommages subis. Cette assurance est valable, non seulement pour le propriétaire de l'ouvrage, mais aussi pour les propriétaires successifs. Seul l'état, lorsqu'il "construit pour son compte" échappe à cette obligation d'assurance. Les professionnels qui contreviennent à cette obligation sont, quant à eux, passibles de sanction pénale.

Garde-corps : Ouvrage de protection établi au bord des zones de stationnement ou de circulation de personnes.

Garde corps rampant : Un garde-corps est une barrière de protection placée sur les côtés d'un escalier ouvert, le pourtour d'un palier, d'un balcon, d'une mezzanine ou d'une galerie ou à tout autre endroit, par exemple un toit afin d'empêcher une chute accidentelle. Dans le cadre d'un escalier, il est dit rampant lorsqu'il suit la volée d'escalier. La composition et la fabrication du garde-corps peuvent varier, mais en général sa conception implique qu'il ne puisse être escaladé facilement ou qu'un enfant ne puisse se glisser entre ses composants.

Gauche : Pièce de bois ayant une déformation en hélice.

Gauchir : Action de déformer un bâti, un cadre par une pression latérale. Perdre la forme plane notamment sous l'influence de la chaleur ou de l'humidité, phénomène fréquent dans les panneaux exécutés avec du bois insuffisamment sec.

Gauchissement (voilement) : Toute déviation d'une surface plane ou droite. Le voilement comprend l'arcure, la courbure, le voilement transversal et le gauchissement ou toute combinaison de ceux-ci.

Gélivure : Fente causée par l'action du gel dans le bois sur pied.

Géothermie : est la chaleur de la terre qui se matérialise par des poches d'eau ou de roche chaudes dans le sol. Des températures moyennes permettent simplement la production de chaleur (chauffage). Les températures élevées qui permettent de générer de la vapeur servent à produire de l'électricité.

Gerce : Séparation longitudinale du bois qui habituellement traverse les cernes de croissance. Elles sont communément causées par les contraintes dues au séchage.

Gerçure : Petite fente produite à la surface du bois par un séchage mal conduit ou trop rapide, ou par une exposition prolongée au soleil d'un bois incomplètement sec.

Giron (ou pas) : Largeur d'une marche d'escalier prise sur la ligne de foulée, de contremarche à contremarche.

Gorge : Moulure en forme de creux. Partie oblique d'une mortaise, située du côté opposé à l'about. Dans un assemblage oblique par tenon et mortaise, la gorge suit l'inclinaison de la pièce qui porte le tenon ; la partie mâle d'un embrèvement peut également se situer en gorge. Cannelure dans laquelle passe la corde d'une poulie : "gorge du réa d'une poulie". Partie creuse formant une moulure concave.

Gouge : Outil creusé en canal, a bout tranchant et courbe, utilisé pour la gravure sur bois.

Goujon : Petite gouge de sculpteur ou cheville de bois.

Goujon d'ancrage : Ensemble composé d'un boulon et d'une cheville métallique, servant à ancrer des pièces de structure dans la maçonnerie.

Gousset : Pièce de bois placée dans l'angle formé par deux éléments pour en renforcer l'assemblage. Pièce de métal ou de contreplaqué, servant à renforcer un assemblage ou à assurer (par des boulons, des pointes ou de la colle) la liaison de plusieurs éléments convergents.

Gousset de ferme : Pièce de contreplaqué de forme triangulaire servant à assembler des bois par clouage.

Goutte d'eau ou larmier : Petit canal présent sous les éléments saillants exposés à la pluie. Il interrompt le cheminement de l'eau et l'empêche de ruisseler sur la façade ou de pénétrer entre l'ouvrant et l'appui.

Grain du bois : Qualité de la fibre du bois, grain serré (érable à sucre), grain lâche (tilleul), grain ouvert (chêne).

Grain d'orge : Petite rainure en V formée, lors de l'assemblage de deux lames de lambris, par la rencontre des chanfreins réalisés au droit de leur joint, pour en accuser le raccord et atténuer d'éventuels retraits. Assemblage en grain d'orge, sorte d'assemblage en forme de V, en creux ou en saillie, pratiqué sur le chant de certaines lames de parquet ou de lambris ; le grain d'orge remplace l'assemblage traditionnel par rainure

et languette. Dent complémentaire d'une fraise, destinée à trancher le fil du bois au droit de l'arasement, avant que le copeau ne soit soulevé, ce qui évite les éclats.

Gras : Excès de matière parfois observé après un usinage défectueux. Un tenon a du gras quand il est trop fort pour entrer dans sa mortaise ; de même, un arasement a du gras quand un excès de bois, à la base du tenon, s'oppose à la bonne jonction des pièces.

Grisonnement (du bois) : effet des ultraviolets et de la pollution qui font perdre au bois sa couleur d'origine sur quelques centièmes de millimètre. Cette modification de teinte n'affecte en rien la résistance de la maison bois dans le temps.

Gros bois d'œuvre : Pièce de bois de 140mm (5-1/2 po) ou plus dans sa plus petite dimension.

Gros bois d'œuvre, construction en : Type de construction combustible dans laquelle on assure un certain degré de sécurité incendie en spécifiant les dimensions minimales des éléments de charpente ainsi que l'épaisseur et la composition des planchers et des toits de bois, et en supprimant les vides de construction des planchers et des toits.

Groupe d'essences : Combinaison de certaines essences en groupes compte tenu de leurs similitudes en termes d'aspect et de caractéristiques physiques. (Ex. EPS épinette, pin, sapin).

Grume : Arbre abattu, ébranché, non écorcé.

Guette : Pièce de bois oblique reliant le pied d'un poteau et la tête du poteau suivant.

Gueule de loup : Assemblage mâle et femelle dont les profils sont identiques mais inversés, composé de la moulure et de la rainure.

Guide : Pièce de bois ou de métal permettant d'effectuer une opération de traçage ou d'usinage de manière précise et en toute sécurité.

Guichet : Petite ouverture dans une porte ; scie étroite et longue aussi appelée passe-partout.

Guillaume : Rabot servant à faire les rainures (entaille longue et étroite), et les moulures.

Guimbarde : Petit rabot de menuisier et d'ébéniste pour aplanir le fond des creux.

- H

Habillage : Pièce de bois ou de panneau servant à masquer un joint ou un interstice.

Hauteur de bâtiment : Nombre d'étages compris entre le plancher du premier étage et le toit.

Hélice : Ligne tracée en forme de vis le long de la surface d'un cône.

Hérisson : Couche de fondation préparée en surface portante apte à recevoir un revêtement.

Hermiette : Hachette de charpentier ainsi nommée parce que son tranchant rappelle le museau pointu et recourbé de l'hermine. Outil des menuisiers et charpentiers à ranger dans les instruments qui coupent ou ouvrent avec force.

Herse : Épure en vraie grandeur d'un plan incliné dans lequel est contenue une des faces d'une ou de plusieurs pièces de bois. Mettre un bois en herse, établir une pièce à dévers sur une de ses faces, de manière à trouver sa longueur et ses coupes.

Hêtre : Toutes régions sauf Midi. Aubier généralement non dis tinct. Structure très hétérogène, bonne résistance à la compression axiale et transversale. Raide en flexion, moyennement résilient, peu fissile. Ce bois n'a pas de durabilité naturelle et est sensible aux vrillettes et termites. Ameublement, contreplaqués, escaliers, revêtement de sol, jeux et jouets, charonnage.

Hiélement : Bruit que produisent deux pièces de bois assemblées lorsqu'elles font un mouvement par suite d'un effort ou d'une charge qu'elles ont à supporter.

Hors d'eau hors d'air : voir clos-couvert.

H.Q.E. (haute qualité environnementale) : démarche de construction composée de 14 objectifs à atteindre répartis en 2 catégories : **Impact extérieur** - Relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat - Choix intégré des procédés et produits de construction - Chantier à faibles nuisances - Gestion de l'énergie - Gestion de l'eau - Gestion des déchets d'activités - Entretien et maintenance. **Confort intérieur** - Confort hygrothermique - Confort acoustique - Confort visuel - Confort olfactif - Conditions sanitaires - Qualité de l'air - Qualité de l'eau.

Huisserie : L'épaisseur du mur ou de la cloison détermine la dimension de l' huisserie (boîte de porte) sur laquelle se fixe la porte.

Humidité : Couche de fondation préparée en surface portante apte à recevoir un revêtement.

Humidité relative du bois : Rapport exprimé en pourcentage, entre la quantité d'eau contenue dans une pièce de bois et le poids anhydre de ce même bois.

Horizontal : Parallèle à la ligne d'horizon.

Hydrofuge : Liquide qui pénètre le bois et retarde les changements hygrométriques et dimensionnels sans modifier les qualités du bois.

Hygromètre : Appareil de mesure du taux d'humidité de l'air ou des gaz. Appareil mesurant la teneur en eau du bois (syn. : humidimètre, dans ce sens) : les hygromètres à bois mesurent la résistivité entre deux électrodes pointues enfoncées dans le bois.

Hygrométrie : Volume d'eau contenu dans l'air ou dans le bois.

- I

Ignifuge : Traitement du bois avec un produit qui augmente sa résistance au feu.

Ignifugeant : Produit chimique utilisé pour réduire l'inflammabilité ou retarder la propagation du feu en surface.

Imposte : Partie fixe ou mobile, parfois vitrée, située au-dessus d'une porte ou d'une fenêtre.

Imprégnabilité : Aptitude d'un bois à se laisser pénétrer par un produit de préservation. Cette aptitude comporte plusieurs degrés (ainsi, le bois peut être totalement imprégnable ou à l'inverse, être réfractaire), et dépend de l'essence considérée. L'aubier est généralement beaucoup plus facilement imprégnable que le duramen, ce dernier n'étant pas du tout imprégnable dans la plupart des essences où il est nettement différencié (chêne, bois tropicaux, etc.).

Indice de propagation de la flamme : Indice ou classification indiquant la vitesse de propagation de la flamme à la surface d'un matériau ou d'un assemblage de matériaux, déterminé par un essai normalisé de comportement au feu exigé par les codes du bâtiment.

Inclinaison du fil : Angle entre la direction du fil et l'axe longitudinal de la pièce exprimé sous forme de rapport.

Inertie thermique : L'inertie thermique d'un logement peut être définie comme la capacité qu'il offre de maintenir stable sa température intérieure malgré les variations des températures extérieures ou de l'ensoleillement.

Intrados : Surface intérieure concave d'un arc ou d'une voûte.

Intumescence : Gonflement d'un enduit ignifugeant sous l'effet de la chaleur menant à la formation d'une pellicule de faible densité assurant un certain degré de résistance à la propagation de la flamme en surface.

Isolant : Se dit de matériaux mauvais conducteurs de chaleur, bruit.

Isotrope : Se dit d'un matériau dont les propriétés sont identiques quel que soit son sens.

- J

Jambe de force, Jambe de redressement, Jambette : Appelée aussi "potelet" c'est une pièce de bois verticale reliant l'entrait à l'arbalétrier.

Jet d'eau : Traverse extérieure d'un châssis de croisée ou d'une porte extérieure moulurée en talon pour écarter l'eau de pluie.

Jeu : Espace compris entre deux éléments. Dans un assemblage par tenon et mortaise, le tenon a du jeu, pour entrer librement ; après séchage, il peut se produire un jeu entre deux planches.

Joint : Ligne formée par la réunion de deux pièces. Dans un assemblage par tenon et mortaise, l'arasement forme la ligne de joint. Joint scarf : joint oblique réalisé comme une coupe en sifflet et permettant d'aboutir des planches ou des panneaux de contreplaqué, de façon à obtenir des éléments de grande longueur ; en principe la longueur du joint scarf est égale à 10 fois l'épaisseur des éléments.

Joint abouté : Joint d'extrémité formé par l'aboutement des extrémités droites de deux pièces de bois.

Joint à mi-bois : Joint en bout formé en collant bout à bout deux pièces de bois dont les extrémités ont été taillées en biseau.

Joint en bout : Joint formé en collant deux pièces de bois bout à bout, généralement à entures multiples ou à mi-bois.

Joue : Épaisseur de bois laissée de chaque côté d'un assemblage femelle : les joues d'une mortaise, d'une rainure. Chacune des deux faces latérales d'un rabot, au droit de la lumière. Chacun des deux côtés formant la chape d'une poulie.

Jouer : On dit d'une pièce de bois, d'un panneau, qu'ils jouent lorsque sous l'effet de la dilatation ou de la contraction du bois, les assemblages se disjoignent.

Jouée : Côté d'une lucarne.

Jumelle : Pièces de bois semblables et disposées parallèlement.

- K

Kit : (mot anglais) Ensemble d'éléments à assembler soi-même. Par extension, éléments complémentaires vendus sous un même conditionnement.

- L

Lambourde : Pièce de bois horizontale servant à recevoir le plancher.

Lambris : Revêtement de menuiserie ou décor en bois, composé d'éléments généralement en lames juxtaposées et assemblées. Tout panneau fait d'un assemblage de planches embrevées pour composer des portes, cloisons, revêtements de murs, etc.

Lambrissage : Ouvrage en lambris et son exécution. Ensemble des lambris d'un local ou d'un bâtiment.

Lamellé-collé (bois lamellé-collé) : Technique de fabrication qui permet la réalisation de pièces de bois de grandes tailles à partir de lamelles de plus faibles dimensions. Lors du collage, le sens des fibres est alterné pour offrir une plus grande résistance et une meilleure tenue dans le temps. On a très souvent recours aux poutres lamellées-collées pour soutenir les toitures de gymnases, bâtiments industriels ou publics de grandes superficies. De plus en plus, les constructeurs utilisent le lamellé-collé pour construire des murs en bois massif.

Lame d'air : Espace ménagé entre deux parois pour en assurer la ventilation.

Lamellation : Technique de fabrication de pièces de bois, poutres ou pièces de charpente en lamellé-collé, par contre-collage de lames multiples de bois raboté.

Lamello : Languette de bois comprimé de forme ovale enduite de colle, destinée à être enfoncée dans les rainures de même forme de deux pièces de bois pour former un assemblage.

Lamibois : Appellation française du LVL - Panneau dérivé du bois constitué de placages majoritairement orientés dans le sens long.

Laminé, bois : Produit constitué de couches successives de bois, ou d'un autre matériau, collé à un substrat de bois.

Languette : Partie mâle en forme de petit tenon continu, usinée sur une pièce de bois et destinée à s'assembler dans une rainure. La languette peut comporter deux épaulements ou un seul ; dans ce dernier cas, il s'agit d'une languette bâtarde.

Larder : Enfoncer de biais une pointe dans une pièce de bois, pour lui permettre de pénétrer plus profondément dans une autre pièce.

Larmier : Partie en saillie sous une pièce de bois horizontale, obligeant l'eau de pluie à s'égoutter.

Lasure : Liquide de traitement des bois par imprégnation. Produit pigmenté, laissant apparaître les veines du bois, non pelliculaire, pour rehausser et conserver l'aspect du bois. Ce type de produit ne nécessite pas de décapage des couches précédentes, lors de son entretien. Le lasure confère aux ouvrages en bois exposés aux intempéries à la fois la protection (hydrofuge, insecticide et fongicide) et la décoration (teinte naturelle ou coloration).

Latex : Résine synthétique utilisée dans la fabrication de peintures à base d'eau. Le PVA (alcool polyvinylique) et l'acrylique sont deux résines latex utilisées dans la fabrication des revêtements latex.

Lattage : Mise en place d'un ensemble de lattes, et ouvrage qui en résulte.

Latté : Panneau obtenu en collant côte à côte des pièces de bois de petite section.

Lien : Pièce oblique placée dans l'angle de deux autres pièces, pour les stabiliser par triangulation.

Lierne (lien) : Pièce de bois de section appropriée à la fonction qui lui est dévolue et servant à liasonner des éléments de structure pour y fixer d'autres éléments.

Lierner : Attacher avec des liernes.

Lignine : Substance organique complexe, constituant principal du bois qui imprègne les cellules, les fibres et les vaisseaux conducteurs, les rendant imperméables, inextensibles et rigides.

Limon : Pièce de bois placée en pente et en élévation, droite ou cintrée en plan, dans laquelle s'emboîtent les marches et les contremarches d'un escalier.

Linçoir : Pièce de bois recevant les solives boiteuses dans la zone d'une trémie.

Linteau : Pièce de bois, de fer ou bloc de pierre ou de béton formant le haut du cadre d'une porte, d'une fenêtre ou d'une baie.

Lisse : Pièce de bois continue placée en partie basse ou haute d'un mur d'ossature bois. Pièce horizontale placée entre des poteaux, pour recevoir le bardage.

Lisse basse (ou semelle) : Élément de liaison entre les fondations et le plancher, ou entre le plancher et les murs.

Lisse de chaînage : Pièce de bois continue, généralement de même section que la lisse haute sur laquelle elle est fixée pour servir d'appui à un plancher intermédiaire.

Listel : moulure carrée ; partie plate d'une moulure ; espace plat entre les cannelures d'une colonne.

Liteau : Pièce de bois de petite section fixée sur les chevrons et recevant les tuiles.

Long pan : Façade d'un bâtiment ou surface de toiture parallèle au faîtage. Dans le cas de toiture à quatre pans, le long pan correspond à la façade la plus longue ou à la surface la plus grande.

Losange : Figure géométrique ayant quatre côtés et des angles opposés égaux, deux de ces angles étant aigus et deux obtus.

Loupe : Torsion du fil du bois, habituellement à proximité d'un noeud. Caractéristique très recherchée pour les placages utilisés à des fins ornementales.

Lucarne : Fenêtre en saillie sur un toit.

LVL : Le Laminate Veneer Lumber est fabriqué en panneaux comme le contreplaqué, mais les feuilles de placages sont toutes disposées et collées dans le sens longitudinal, pour lui donner des performances élevées en sens long.

LSL : Le Laminated strand lumber est un compromis entre LVL et PSL. Il est fabriqué en continu sous forme de panneau avec de longues bandes de placage de peuplier (tremble) collées fil à fil et pressées

- M

Madrier : Ce terme définit une poutre de bois rabotée et de section rectangulaire qui sert à la construction d'une maison en bois massif.

Maille : Dessin naturel apparaissant à la surface de certaines essences de bois lors du sciage des rayons médullaires dans leur plan.

Maillure : Ensemble des cernes d'allure parallèle d'une pièce de bois dont la coupe est faite sur maille. Mouchetures luisantes que l'on observe à la surface de certains bois polis (hêtre, chêne), et qui correspondent à la coupe des rayons médullaires.

Main courante : Partie supérieure d'une rampe, généralement à 0.90 m au dessus du sol.

Maison Ossature Bois ou MOB : Construction dont la structure porteuse est en bois ; autrement dit, le toit est porté par des éléments horizontaux ou verticaux en bois.

Maître couple : Projection plane perpendiculaire au sens du vent, verticalement et horizontalement (ombre portée) d'une forme complexe comme par exemple une maison.

Mansarde : Forme brisée d'un comble qui permet son aménagement.

Marque de qualité : Marque apposée sur le bois d'oeuvre pour en indiquer la qualité.

Marquise : Auvent placé au-dessus d'une porte ou d'un perron.

Martelage : Opération qui consiste à sélectionner des arbres, par une marque quelconque, habituellement de la peinture, dans le but de les abattre ou au contraire de les réserver. Lorsque le marquage est effectué avec un marteau, on parle de martelage.

Martyr : Cale, en général en bois, que l'on interpose entre le point d'application d'une percussion ou d'un serrage et la pièce concernée par cette action : le martyr a pour fonction de protéger la pièce frappée ou serrée contre les chocs d'un marteau ou contre les marques d'empreinte des mors d'un outil de serrage (pince, serre-joint, étau, etc.).

Masse volumique : Masse de lignocellulose renfermée entre les surfaces d'un ensemble appelé unité de volume et comprenant le bois et les vides. Poids par unité de volume. Dans le cas du bois, la masse volumique est habituellement exprimée en kilogrammes par mètre cube, en grammes par centimètre cube ou en livres par pied cube à un degré d'humidité donné.

Massif : Qualifie un bois non plaqué et non creux, ou un ouvrage dont les éléments sont en bois plein au lieu d'être composés de plusieurs pièces assemblées.

Matériau a parquet : Pièce de bois à rainure et languette utilisée pour la construction des planchers.

Matériau d'obturation : Substance utilisée pour obturer les trous et les irrégularités des surfaces rabotées ou poncées afin de réduire la porosité de la surface avant l'application des revêtements de finition.

MDF : De l'Anglais Médium Density Fiberboard, il est composé de fibre de bois obtenue par fragmentation et défibrage de plaquettes provenant de billons de bois.

Mélèze : Arbre à croissance lente en provenance de Sibérie ou Pays de l'est. Naturellement imputrescible, le mélèze est souvent utilisé pour la construction des maisons bois particulièrement exposées aux intempéries.

Membrane inférieure : Élément horizontal ou incliné constituant la partie inférieure d'une ferme, habituellement sollicité en traction et en compression combinées.

Membrane supérieure : Élément horizontal ou incliné constituant la partie supérieure d'une ferme, habituellement sollicité en compression et en flexion combinées.

Menuiserie : Bois de sciage transformé en éléments de portes et de fenêtres ou éléments décoratifs.

Méplat : Défaut parfois présenté par un élément courbe, et consistant en une partie rectiligne.

Meranti, Dark-Red : Malaisie, Indochine, Sarawak, Bornéo. Plages à veines résineuses blanchâtres. Bonnes résistances mécaniques. Ce bois tient bien les clous et les vis. Le Dark-Red Meranti est le seul parmi les Meranti à pouvoir être utilisé en menuiserie extérieure. Il peut être aussi utilisé en menuiserie fine et les parquets.

Merisier : Toutes régions de plaine. Aubier différencié. Bonne résistance se prête bien au moulinage, au toupillage, au cintrage, au polissage. Bois durabilité moyenne. Ameublement, décoration, placages, turnerie, tabletterie.

Métré : Relevé de mesures que l'on effectue pour connaître l'importance d'un travail et pour en établir le mémoire en se référant à la série des prix.

Mettre en chantier : C'est, lorsqu'on veut la travailler, poser une pièce de bois sur deux autres nommées chantier.

Mettre les bois en leur raison : C'est disposer les pièces d'un assemblage sur le chantier, suivant la place qu'elles doivent occuper après le travail.

Mettre une pièce de bois sur son fort ou sur son raide : C'est placer le bombement d'une pièce en contre-haut ou par-dessus.

Mi-bois : Enture destinée à assurer deux pièces de bois perpendiculaires entre elles ou placée dans le prolongement une de l'autre. Entaille à mi-bois, assemblage de deux pièces entaillées par moitié et placées dans un même plan.

Milieu humide, condition d'utilisation en : Toute condition d'utilisation autre qu'en milieu sec.

Milieu sec, condition d'utilisation en : Condition d'utilisation où le degré d'humidité d'équilibre moyen est de 15% ou moins sans dépasser 19%.

M.O.B. : Abréviation de maison ossature bois.

Module : Construction tridimensionnelle, généralement en murs fermés complets y compris menuiseries, fabriquée en usine et mis en place sur chantier à l'aide d'une grue. Coefficient caractérisant certaines propriétés mécaniques d'un matériau (bois, fer, béton etc.), telles que son élasticité (module d'élasticité), sa section vis-à-vis de la flexion et du flambement (module d'inertie) ou sa torsion (module de torsion).

Moelle : Petit cylindre constitué de tissu initial dans une tige et autour duquel les cernes de croissance se forment.

Moise : Pièce de bois double reliant des éléments de charpente compris entre elles.

Mortaise : voir Entaille borgne ou pratiquée dans toute l'épaisseur d'une pièce de bois, et destinée à recevoir un tenon. Mortaise droite, mortaise dont les extrémités sont d'équerre par rapport à la face de la pièce de bois. Mortaise à gorge, mortaise dont une des extrémités est dans le prolongement de la pièce qui porte le tenon, tandis que l'autre forme l'about. Mortaise à double gorge, mortaise dont les deux extrémités sont en pente ; elle est destinée à recevoir deux pièces obliques qui s'opposent par leurs abouts.

Montant : Pièce de bois verticale d'un élément de mur à ossature bois. Les montants sont placés tous les 30, 40 ou 60 cm et leurs sections dépendent des efforts à reprendre et de l'épaisseur de l'isolant placé entre eux.

Mouchetage : Petites surfaces localisées où les fibres du bois forment de petites figures circulaires ou elliptiques sur la surface tangentielle et utilisées à des fins décoratives. On les retrouve parfois dans l'érable à sucre, mais rarement dans d'autres essences.

Mouchette : Moulure poussée sur les lambris, pour en agrémenter l'aspect et rendre les joints moins visibles.

Moulure : Élément de bois étroit, à face arrondie ou modelée, utilisé à des fins décoratives.

MPMP : Millier de pieds mesure de planche.

Muralière : Pièce de bois, de LVL, de LSL ou de PSL, ou autres fixée le long d'un mur pour recevoir des solives de plancher.

Mur à montants : Assemblage de montants et de panneaux ou de planches de revêtement sur un ou les deux côtés et destiné à supporter les charges verticales et à jouer le rôle de mur de refend.

Mur coupe-feu : Type de séparation coupe-feu de construction incombustible qui divise un bâtiment ou sépare des bâtiments contigus afin de s'opposer à la propagation du feu, et qui offre le degré de résistance au feu exigé par les codes, tout en maintenant sa stabilité structurale lorsqu'elle est exposée au feu pendant le temps correspondant à sa durée de résistance au feu.

Mur de refend : Cloison ou mur conçu pour transmettre à la fondation les charges latérales (dues au vent et aux séismes) des murs et du toit.

Mur porteur à montants : Mur extérieur ou intérieur agissant comme un élément de charpente en transmettant les charges verticales à la fondation.

Mûrissement : Prise d'un adhésif par réaction chimique, habituellement due à l'effet de la chaleur ou d'un catalyseur, avec ou sans application de pression.

- N

Nervures : En technique, une nervure est une partie saillante qui peut servir à renforcer une pièce mécanique ; à prélever facilement un objet (exemple : un bécher muni de trois nervures situées à l'extérieur), après empilement. Voir aussi Ergot.

Nid d'abeille : Séparation cellulaire à l'intérieur d'une pièce de bois, généralement le long du fil, due à une contrainte interne. Elle se forme habituellement au cours du séchage en séchoir lorsque la température est appliquée trop rapidement et caractérise plus particulièrement le chêne rouge et le chêne blanc.

Niveau : Instrument servant à vérifier si un plan est rigoureusement horizontal (ou vertical).

Nœud : Dans un tronc d'arbre, endroit où se forme une branche et où les fibres prennent une autre direction. Le nœud est sain et adhérent lorsque la branche qui le forme est vive lors de la croissance de l'arbre, ou noir et vicieux lorsqu'elle est morte.

Nœud d'assemblage : Nom utilisé en charpente pour désigner un point précis d'assemblage ou de calcul des efforts.

Noeud (de ferme) : Point d'intersection d'un élément d'âme et d'une membrure de ferme.

Noeud non adhérent : Noeud qui n'adhère pas fermement au bois par suite de sa croissance ou de sa position et qui ne restera peut-être pas en place.

Noeud sain : Noeud solide au moins aussi dur que le bois environnant et ne comportant pas de trace de carie.

Noeud tête d'épingle (oeil-de-perdrix) : Noeud d'au plus 12,5mm (1/2 po) de diamètre.

Noe : Angle rentrant formé par la jonction de deux côtés d'une couverture.

Noyer d'europe : Dauphiné, Savoie, Sud-Ouest du Massif Central. Bois moyennement résistant en compression, assez résistant en flexion. Ameublement et décoration sous forme de placages ; tabletterie, modelage, tournerie, crosses de fusils.

Nu : Partie nue d'un mur, qui ne présente pas d'ornement en saillie

- O

Obeche, Samba, Ayous : Côte d'Ivoire, Cameroun. Foncé légèrement à la lumière. Aubier non différencié. Sensible à l'attaque des insectes et du bleuissement, à protéger. Placage, contreplaqué, menuiserie légère, moulures. Couramment importé.

Oches : Les ouvriers charpentiers indiquent ainsi les entailles ou marques qu'ils font sur les règles de bois pour marquer des mesures.

Oculus : Ouverture pratiquée dans l'épaisseur du vantail d'une porte, pour recevoir un élément de remplissage translucide ou transparent.

Olivier : Midi de la France, Corse, Afrique du Nord. Aubier non distinct. Bois très dur et lourd, bonne résistance mécanique, faible résilience. Bois durable. Gravure, marqueterie, sculpture, tournerie, boissellerie.

Onglet : Extrémité d'une pièce de bois qui forme un angle de 45°. Boîte à onglet, équerre à onglet.

Orienter : Orienter une pièce de bois, placer cette pièce dans sa position de plus grande résistance et la plus logique (compte tenu du cœur, de l'aspect, du pied et de la tête de l'arbre).

Orme : Toutes régions de plaine. Bois dur et assez lourd, moyennement résistants en compression axiale, très résistants en traction et en flexion. Élastique, très résilient, peu fissile. Bois à durabilité moyenne, sensible aux vrillettes et termites. Décoration intérieure, marches et limons d'escalier, menuiserie intérieure, charronnage.

O.S.B. : Pour oriented strand board – est un panneau constitué de lamelles de bois résineux. Ces fines lamelles sont collées de façon orientée. Un panneau est constitué de deux couches externes dont l'orientation des lamelles est longitudinale et d'une couche centrale à l'orientation perpendiculaire pour une meilleure stabilité. Ces panneaux sont très souvent utilisés pour réaliser les murs de maisons ossature bois.

Ossature : Ensemble des montants et traverses de stabilité composant un élément de mur. Il peut être aussi employé pour, un ensemble de solives et entretoises composant un plancher.

Ossature bois : Technique de construction bois basée sur la fabrication d'un « squelette » fait de poutres de bois porteuses entre lesquelles est placé l'isolant (laine de verre, de roche ou chanvre...). Cette structure est ensuite fermée le plus souvent par du bardage à l'extérieur, parfois par des panneaux recouverts de crépi.

Ossature légère : Utilisation de bois de charpente, de fermes et d'autres éléments de faible section pour supporter et fermer un bâtiment.

Oulice ou houlice : Assemblage biais d'une pièce de bois verticale sur une autre, inclinée, par un tenon triangulaire.

Oulicé : Assemblé en oulice.

Ouvrabilité : Aptitude du bois au façonnage.

Ouvrant : Ensemble des parties qui peuvent s'ouvrir ou se fermer à volonté (porte, volet, fenêtre à deux battants).

- P

Palette : Plateforme en bois basse sur laquelle on peut empiler des marchandises pour en faciliter la manutention.

Palissandre de rio, palissandre de l'Inde : Aubier différencié inutilisable. Bois durs et lourds, faibles résistances mécaniques, cassants au choc, difficiles à travailler. Ameublement et décoration intérieure, aménagements intérieurs. Régulièrement importés.

Panne : En charpenterie traditionnelle, pièce de bois placée horizontalement sur laquelle sont fixés les chevrons.

Panneau : Élément préfabriqué, plaque destinée à être utilisée comme matériau de construction en menuiserie.

Panneau bois-ciment : Panneau de particules à base de liants hydrauliques et de particules de bois.

Panneau contreplaqué : Le panneau contreplaqué est obtenu par collage de plis superposés à fils croisés. En général, les plis extérieurs et intérieurs sont placés symétriquement de chaque côté d'un pli central ou d'une âme.

Panneau de copeaux (gauffré) : Panneau de charpente constitué de copeaux de bois placés de façon aléatoire et collés entre eux à l'aide d'un liant hydrofuge et à l'épreuve de l'ébullition.

Panneau de copeaux orientés (OSB) : Produit de revêtement en panneau, dont les copeaux allongés du parement sont orientés dans le sens de la longueur du panneau pour lui conférer une plus grande résistance dans cette direction.

Panneau d'extérieur : Terme générique désignant les panneaux de contreplaqué ou de copeaux/OSB collés avec un adhésif qui s'est avéré très résistant aux intempéries suite à des essais systématiques et en utilisation réelle.

Panneau de fibragglo : Panneau de fibres à base de liants hydrauliques et de copeaux de bois longs.

Panneau de fibres : Terme générique désignant les matériaux de densités très diverses fabriqués par pressage de fibres de bois, en forme de panneaux. On les utilise parfois pour le revêtement. Panneaux de particules, contreplaqués, lattés, panneaux de fibres et OSB (OSB).

Panneau de grandes particules : Panneau formé de grandes particules de bois retenues ensemble par de la résine appliquée sous pression à haute température ; peut être fait d'espèces inutilisables pour la production de bois d'œuvre ou de bois plaqué.

Panneau de particules : Panneau composé de fins copeaux de bois provenant de rondins et de recyclage de produits connexes provenant de la première transformation du bois, pressés et collés.

Panneau d'intérieur : Terme générique désignant les panneaux fabriqués avec un adhésif non hydrofuge et dont l'utilisation est limitée aux endroits à l'abri de l'humidité.

Panneau isolant : Panneau fabriqué à partir de fibres lignocellulosiques, généralement de bois ou de tige conformées pour former la zone d'adhérence principale.

Panneau dur : Panneau constitué de fibres de bois entremêlées consolidées à la presse chauffante. S'utilise dans la fabrication des parements muraux par exemple.

Panneau HDF – Hight : Panneau de fibres haute densité. Particulièrement adapté pour aménagement intérieur, mobilier, emballage. Plus dense que le MDF, il est encore plus résistant.

Panneau MDF – Médium : Panneau de fibres isolant. Les panneaux MDF (Medium Density Fiberboard - Panneau de fibres moyenne densité) sont fabriqués par procédé "à sec". Dans ce procédé, la cohésion du panneau est obtenue par collage des fibres avec des résines thermodurcissables. Particulièrement adapté pour éléments acoustiques, sous-couche de parquet, sous-toiture. Parquet (stratifié), mobilier, agencement. Il peut être mouluré, laqué, poncé, décoré.

Panneaux sandwich / caisson : Il s'agit d'un panneau composé de deux peaux résistantes (et lourdes) séparées, de façon solidaire, par une âme légère. Les peaux sont considérées de faible épaisseur par rapport à l'âme. Les peaux et l'âme sont spécialisées pour apporter et optimiser les propriétés recherchées. Propriétés du sandwich : ce sont essentiellement celles apportées par l'âme, l'aspect et la résistance de surface sont apportées par les peaux. Il existe deux types de panneaux sandwichs : le panneau sandwich structurel ; le panneau sandwich non structurel.

Papier Kraft : Papier épais ou carton fait à partir de pâte de bois en mélangeant des copeaux de bois à une solution de sulfate de sodium portée à ébullition.

Parclose : Baguette de bois qui maintient un vitrage ou un panneau plein dans les feuillures d'un châssis.

Pare-flammes : Ce critère définit la propriété d'une paroi horizontale, verticale ou oblique exposée au feu, à satisfaire aux exigences de stabilité mécanique, d'étanchéité aux flammes et absence d'émission de gaz chauds ou inflammables au delà d'un temps défini.

Parement : Surface visible extérieure ou intérieure d'un mur. C'est également la plus belle face d'un ouvrage recevant la finition ou la face de référence pour les usinages. Surface apparente d'un bâtiment. (ex : bardage, briques de parement, etc.). Face d'établissage des bois rabotés, qui porte les signes conventionnels d'établissage et sert de repère et de guide pour le tracé et le traçage des assemblages. Le parement est en général la face la plus belle d'un élément ; la face opposée est appelée contre-parement.

Pare-pluie : Le Pare pluie est un film, membrane ou matériau souple à double fonction : le pare pluie protège la partie extérieure des murs et les toitures des intempéries, il permet d'évacuer la vapeur d'eau qui provient de la maison. Composé d'une partie étanche à la pluie, il est perméable à la vapeur d'eau et renforcé de fibres pour la solidité. Les pare pluie sont vendus par rouleau ou par panneau.

Pare soleil : Ensemble de lames posées en façade au dessus des baies pour faire de l'ombre et réduire l'insolation des locaux.

Pare-vapeur : Matériau rigide ou le plus souvent souple placé côté intérieur (chaud) d'un mur en ossature bois, généralement derrière la plaque de parement et destiné à limiter la transmission de vapeur d'eau. Il contribue également à assurer l'étanchéité à l'air.

Pare-vent : Matériau souple ou rigide, son rôle est souvent tenu par le pare-pluie.

Paume : Assemblage de bois par tenon à un seul arasement et mortaise ouverte ; la paume peut être carrée ou grasse.

Peinture : Revêtement contenant suffisamment de pigments pour laisser un feuil opaque après application en couche mince.

Peinture-émail : Produit de revêtement caractérisé par sa capacité à procurer un feuil uniforme et dur. S'utilise sur planchers et autres surfaces d'usure. Ces produits sont fabriqués dans une grande diversité de couleurs et sont habituellement à fini brillant et semi-brillant.

Pente : Rapport entre l'élévation verticale et la course horizontale d'éléments inclinés (généralement exprimé comme suit: 3:12, 4:12, 5:12, etc.

Pentures : Pièce métallique clouée ou rivée transversalement sur un volet pour le soutenir sur le gond.

Perméabilité : Quantité de vapeur d'eau qui traverse en une heure un m² de matériau sur 1mètre d'épaisseur pour une différence de pression partielle de 1 mm /Hg entre les deux faces. Elle s'exprime en : g/m.h.mm Hg. Aptitude d'un corps à se laisser pénétrer et traverser par l'air, par la vapeur d'eau ou par l'eau à l'état liquide.

Perméance : Quantité de vapeur d'eau qui travers e 1 m² de matériau en une heure pour une différence de pression partielle de 1 mm/Hg entre les deux faces. Elle s'exprime en g/m². h.mm Hg.

Petit-bois : Montant ou traverse d'une fenêtre qui maintient les vitres.

Peuplier, grisard, tremble : Toutes régions de plaine et vallées humides. Bois très tendre et léger, bonnes résistances mécaniques en flexion et aux chocs. Peu fissile. C'est le bois le plus apte au clouage et à l'agrafage, mais sans durabilité naturelle, sensible au capricorne, vrillette et termite. Charpente légère, voligeage, contreplaqué, menuiserie intérieure peinte.

Photovoltaïque : procédé qui permet de convertir la lumière en électricité via des cellules à base de silicium. Dans le cadre d'une installation électrique, les cellules puis les panneaux sont reliés entre eux pour accroître la puissance globale. Pour pallier le décalage entre les heures de consommation intensive et celles où le rayonnement offre le meilleur rendement, on a recours à des accumulateurs pour stocker l'électricité et à un régulateur pour éviter les surcharges et les décharges. Le courant produit étant continu, il est nécessaire, pour alimenter certains appareils qui ne fonctionnent qu'avec un courant alternatif, de le convertir à l'aide d'un onduleur.

Pied-planche : Unité de mesure du bois représentée par une planche de 1 pied de long, sur 12 pouces de large et 1 pouce d'épais, ou son équivalent cubique. Dans les régions où les unités métriques sont bien implantées, on peut utiliser le mètre cube pour mesurer la récolte de bois, mais le Pied-planche demeure l'unité de mesure du bois d'oeuvre quant à la production et à la vente.

Pigment chargé : Additif qui confère des propriétés particulières (par exemple, protection des vernis extérieurs contre les ultraviolets).

Pignon : Façade d'un bâtiment ou surface de toiture perpendiculaire au faîtage. Dans le cas de toiture à quatre pans, le pignon correspond à la façade la plus courte ou à la surface la plus petite.

Pilotis : Pièces de bois rondes ou poteaux enfoncés dans le sol pour supporter une charge.

Pin maritime, pin des Landes : Bassin occidental de la Méditerranée, le Littoral Atlantique. Bois très résineux, hétérogène, dur et lourd. Résiste bien à la compression en flexion, est moins élastique que le pin sylvestre. Assez fissile, moyennement adhérent. Bois durable, très durable s'il est gemme, est sensible aux capricornes, vrillettes et termites. Charpentes, coffrages, menuiserie intérieure, parquets, moulures électriques, caisserie, poteaux, bois de défibrage.

Pin noir d'Autriche : L'aire de répartition s'étend d'une façon discontinue de la Turquie et de la Crimée à l'est, jusqu'à l'Espagne du Sud et au Maroc à l'ouest. Le pin noir d'Autriche compte diverses variétés dont le Pin laricio de Corse. Bois durable.

Pin sylvestre : résineux très répandu dans les montagnes d'Europe occidentale, en France dans les Alpes, Vosges et Massif Central. Il est employé principalement en charpente.

Piquer : C'est marquer une pièce de bois pour la façonner.

Pitchpin, Southern Yellow pine : Etats-Unis. Bois dur et lourd. Excellentes propriétés mécaniques. Très bon en compression, assez bon en flexion, raide et cassant au choc, très fissile. Bois très durable. Menuiserie intérieure et extérieure, revêtements de sol.

Pivot : Pièce cylindrique qui sert de support à une autre pièce et lui permet de tourner sur elle même.

Placage : Feuille de bois de faible épaisseur obtenue par tranchage ou déroulage ou revêtement d'une matière ordinaire par une matière plus précieuse ou plus dure. Le placage est employé par les ébénistes pour la décoration des meubles en damier. Les bois de placages sont très divers.

Placage déroulé : Placage taillé à l'aide d'une dérouleuse (tour), la grume étant maintenue entre deux mandrins qui la font tourner contre un couteau.

Placage scié : Placage débité à la scie.

Placage stratifié, bois en (LVL) : Produit de bois de charpente constitué de placages collés ensemble de façon que le fil des placages soit toujours parallèle à l'axe de l'élément.

Placage tranché : Placage tranché de la grume à l'aide d'un couteau.

Planche : Pièce de bois ayant moins de 38mm dans sa plus petite dimension utilisée pour le revêtement, les coffrages ou refaçonée en moulures ou éléments de parement. Pièce de bois longue et large, dont l'épaisseur est de 27, 34 ou 41 mm.

Planche d'égout : Planche en bois ou en panneau contreplaqué (CTBX), fixée en partie basse d'un pan de toiture sur l'extrémité des chevrons. Les éléments de zingueries (gouttières) sont généralement fixés sur les planches d'égout. Dans le cas de toiture à quatre pans, le pignon correspond à la façade la plus courte ou à la surface la plus petite.

Planche de rive : Planche en bois ou en panneau contreplaqué (CTBX), fixée en partie latérale d'un pan de toiture sur l'extrémité des pannes.

Planche de trait : Représentation graphique effectuée par un charpentier sur une feuille de papier, pour lui permettre d'apprendre les principes du trait.

Planche lorraine : Planche en sapin de belle qualité, ayant 26 x 305 mm ou 35 X 305 mm de section et 2 m ou plus de longueur, cette dernière progressant par tiers de mètre ; la planche lorraine est employée comme bandeau ou comme planche de rive, par exemple.

Plancher : Ensemble des pièces de bois supportant la surface horizontale d'un étage dans une construction à plusieurs niveaux. Surface rabotée.

Plane : Outil d'acier tranchant à deux poignées employé par les charrons et tonneliers pour aplanir le bois comme avec un rabot.

Planelle : Petit élément de maçonnerie en brique ou en béton, servant de coffrage à une dalle béton.

Plaquette : Dans le secteur du bois, se dit d'une petite plaque de bois de forme rectangulaire destinée principalement à la fabrication du papier.

Plate-bande : Languette pratiquée tout autour des panneaux d'une porte moulurée traditionnelle pour les insérer dans le cadre de la porte.

Platelage : Autre nom donné à un plancher. Surface rabotée ou non. Plancher en bois brut, destiné à recouvrir le tablier d'un pont ou d'une passerelle. Ensemble des plateaux posés à plat pour former le plancher des échafaudages.

Platine : Plaque d'assemblage soudée à l'extrémité d'une pièce de métal, et destinée à assurer sa liaison avec une autre pièce, de bois ou de métal.

Pli : Chacune des faibles épaisseurs de bois dont la superposition orthogonale donne, après collage, le contre-plaqué.

Plots : Le débit en plot ou débit sur dosse est défini par les normes AFNOR B 53-001 à 53-014. Il est réalisé ainsi : « lavage » de la grume par un premier trait de scie qui donne une dosse et produit un certain découvert. Un second trait, parallèle au 1er détache un plateau possédant "deux faces sciées parallèles raccordées par deux flaches". Les flaches sont "les traces sur une pièce de bois de la surface de la brumé d'où provient la pièce". Un troisième trait de scie dégage un second plateau et ainsi de suite ; la grume "étant débitée suivant des traits successifs tous parallèles" et pouvant être reconstituée après sciage en empilant les uns sur les autres les plateaux dans l'ordre où ils ont été débités. On constitue ainsi un "plot" ou "boule".

Poche de résine : Ouverture entre les cernes de croissance contenant ou ayant contenu de la résine, de l'écorce ou les deux.

Poinçon : Pièce de charpente reliant le faîtage et l'entrait d'une ferme.

Pointal : Les ouvriers désignent ainsi une pièce de bois posée d'aplomb pour étayer.

Pointe : Extrémité aiguë formée par la diminution progressive de l'extrémité d'un objet ou d'un ouvrage : la pointe d'une flèche, la pointe d'un clou. Tige métallique généralement en acier doux dont l'extrémité aiguë permet la pénétration. Les pointes ont de multiples formes et dimensions ; ainsi, on peut citer : les pointes à

tête plate, de 22 à 280 mm de longueur, les pointes à tête large, de 22 à 160 mm, les pointes fines à tête plate, de 8 à 50 mm, les pointes fines à tête homme, dé 12 à 50 mm, les pointes à tête homme ordinaire, de 22 à 100 mm, les pointes à tige torsadée, les pointes spéciales pour machine à clouer, les pointes en acier pour la fixation du bois ou du métal contre le béton ou le fer, les pointes en cuivre, galvanisées ou cadmiées pour éviter la rouille, les pointes à double tête, spéciales pour le décoffrage, etc. Pointe à tracer, outil en acier à pointe très aiguë, servant au traçage des pièces de métal ou de bois. Pointe de diamant, motif décoratif en forme de pyramide aplatie, exécuté sur la tête des poteaux ou sur les culs-de-lampe, pour en agrémenter l'extrémité. Pointe carrée, outil à tige métallique de section carrée, servant à réaliser des avant-trous dans des pièces de bois dur.

Poinçonnement : Empreinte creuse (indentation) laissée dans une matière par une forte pression localisée.

Point de saturation des fibres (PSF) : Condition du bois lorsque les parois des cellules sont saturées et que les cavités des cellules sont exemptes d'eau, à un degré d'humidité d'environ 25 à 30%.

Polyane : Ce nom désigne souvent de façon générique, sur chantier, les films plastiques (surtout polyéthylène) utilisés comme bâches et protections diverses, ou comme pare-vapeur ou barrières d'étanchéité.

Polyuréthane : Résine à peinture et à vernis procurant une bonne résistance à l'usure commercialisée sous diverses appellations commerciales, comme varathane, uréthane et durathane.

Portée : La portée est une distance séparant deux points d'appui d'une pièce ou d'un élément de structure, qui n'est soutenue que par quelques unes de ses parties, et qui supporte une charge, une poussée.

Porte-à-faux : Partie d'une ferme ou d'un élément de charpente qui se prolonge au-delà de son appui.

Porte de garage sectionnelle : La porte de garage sectionnelle est étudiée pour s'ouvrir verticalement et permettre l'utilisation de la totalité de l'espace devant et dans le garage. Elle est guidée par des rails et des galets, tout d'abord verticalement, puis hors de la baie horizontalement en ne présentant aucun débord pendant son déplacement ni en fin d'effacement. L'équilibrage parfait de la porte est réalisé par deux ressorts de torsion. La condamnation peut s'effectuer par serrures horizontales.

Porte de garage à cassettes : Porte de garage composée de panneaux décors dit à « cassettes » ou « rainurés » côté extérieur et le plus souvent plat à l'intérieur.

Portée : Distance comprise entre les axes des deux points d'appui d'une pièce ou d'un élément de structure.

Portée libre : Distance horizontale entre les bords internes des appuis.

Poser à cru : Dresser, sans fondation, un ouvrage d'un grand poids tel qu'un bâti de charpente. On pose à cru, un poteau, un étau, etc.

Poser à plat : C'est placer une pièce de bois sur sa face la plus large.

Poser de chant : C'est placer une pièce de bois sur sa face la plus étroite.

Poser en décharge : C'est placer obliquement une pièce de bois pour arc-bouter, contreventer ou soulager une pièce voisine d'une partie de la charge qu'elle supporte.

Poteau : Pièce de bois verticale de forte section servant à équilibrer des forces importantes

Poteau-poutre : Technique de construction bois qui offre la plus grande liberté architecturale grâce à la mise en œuvre de poutres et poteaux dotés d'une forte capacité de portance. Il est possible alors de réaliser des espaces intérieurs très ouverts aux volumes importants sans nécessité de murs porteurs. Cette technique de construction bois est la seule à permettre la réalisation de larges façades vitrées.

Potelet : Appelé aussi "jambe de force", "jambe de redressement" ou "jambette", pièce de charpente verticale reliant l'arbalétrier à l'entrait.

Pourriture (carie) : Décomposition de la substance du bois causée par l'action de champignons du bois. Elle ramollit le bois, réduit sa résistance et son poids et en change souvent la texture et la couleur.

Pourriture au stade initial : Premiers stades de la pourriture qui n'a pas suffisamment progressé pour diminuer la dureté du bois. Elle est généralement accompagnée d'une légère décoloration du bois.

Pourriture blanche : Pourriture s'attaquant à la cellulose et à la lignine et produisant un résidu blanchâtre spongieux ou filamenteux.

Pourriture brune : Pourriture du bois où les attaques portent surtout sur la cellulose et les glucides plutôt que sur la lignine, produisant un résidu friable de brun pâle à brun foncé. On l'appelle parfois pourriture sèche.

Pourriture de cœur : Toute pourriture confinée au bois de cœur et prenant naissance dans l'arbre sur pied.

Poussée : Force horizontale ou oblique qui s'exerce latéralement contre une structure ou une paroi verticale.

Poutre : Élément de structure, en principe horizontal, recevant des charges verticales. Pièce de bois massif de fort équarrissage et aux dimensions hors commerce, ou assemblage de pièces selon diverses techniques (triangulée, à âme pleine, lamellé-collé), destinés à franchir de grandes portées et à supporter des charges diverses en leur fournissant un appui dégagé du sol. Une poutre peut être à inertie constante ou variable, sur deux appuis, continue ou sous-tendue. Poutre maîtresse, poutre principale.

Poutre au vent : Élément de structure contribuant à la stabilité de l'ouvrage.

Poutre-caisson : Poutre composée à semelles de bois massif et à âme de contreplaqué ou dérivée du bois.

Poutre-maîtresse : Grosse poutre ou poutre principale utilisée supportant des charges concentrées à certains points de sa longueur.

PPO : Panneau de grandes particules orientées.

Précadre : Bâti rigide en bois ou contreplaqué CTBX, d'encadrement des menuiseries extérieures solidarisé à la paroi du mur.

Préservation, agent de : Toute substance appropriée toxique pour les champignons, les insectes, les xylophages et autres organismes ennemis du bois.

Préservation des bois : Terme utilisé en France pour qualifier les produits et les procédés visant à protéger le bois contre les agents d'altération d'origine biologique.

Préservation hydrofuge, agent de : Agent hydrofuge contenant un préservatif. Il protège le bois contre les champignons et les insectes et retarde les changements hygrométriques.

Prix livré : Prix du bois transport compris.

Procédé sous pression : Procédé d'imprégnation du bois par des produits chimiques sous forte pression.

Produits résiniers : Terme générique désignant les produits chimiques pouvant être extraits du bois.

Profil : Ligne dessinée figurant un objet. Contour d'un membre d'architecture, coupe verticale, section d'une moulure.

Profilage : Opération par laquelle on donne une forme déterminée à une pièce de bois (ex : feuillure, moulure, rainure).

PSL : Le parallel strand lumber souvent appelé Parallam, est composé de longues bandes de placage collées fil à fil et pressées, pour former des éléments en continu sous forme de poutres de grosses sections, utilisées en l'état ou refendues.

Puit canadien : le puit canadien est un système de chauffage géothermique. Contrairement à un circuit de VMC traditionnel, l'air introduit dans la maison a d'abord circulé dans un conduit enfoui à environ 2m sous le sol. A cette profondeur, la température varie peu, entre 10 et 16°C selon la période de l'année. L'air aspiré est alors plus chaud en hiver ou plus frais en été d'une dizaine de degré. Cette technique permet de réduire sensiblement sa facture de chauffage.

- Q

Qualité : Type de classification du bois d'oeuvre ou d'autres produits du bois pour lesquels il existe des critères de qualité comme la résistance et les caractéristiques naturelles.

Quartelot : Grume équarrée sur deux côtés ou plus utilisée pour le déroulage du placage.

Quartier : Dans le débit en plots (sur dosse), le quartier est le plateau central, qui comporte le cœur ; les plateaux qui l'encadrent sont les faux-quartiers. Le débit sur quartier, ou sur maille, consiste à refendre les billes en quatre quarts longitudinaux, puis à prélever les planches alternativement sur un rayon et sur l'autre ; il est réservé aux bois de qualité dont on veut mettre en valeur la maillure.

Quartier tournant : Partie d'un escalier qui est cintrée en plan. Les marches font alors une révolution autour d'un angle quelconque.

Queue d'aronde : Assemblage en forme de queue d'hirondelle, réalisé par une entaille et un tenon plus large à l'extrémité qu'au collet. L'assemblage à queue d'aronde résiste à la traction.

Queue de billard : Pièce de bois (plus particulièrement une planche ou une volige) dont les rives ne sont pas parallèles entre elles.

Quinconce : Clouage en quinconce, clouage dans lequel les clous sont disposés par cinq : quatre en carré ou en rectangle, et un au milieu. Entretoises en quinconce : entretoises disposées alternativement à droite et à gauche d'une ligne d'axe.

Rabattement : En géométrie descriptive, mouvement de rotation par lequel on applique un plan et les éléments qu'il contient sur un des plans de projection

Rabot : Outil servant à aplanir, à rendre plate une surface. Raboter une pièce de bois (guillaume, varlope).

Raboteuse : Machine à raboter le bois brut.

Raccord : Pièces assemblées à l'aide de colle et tourillons pour faire des panneaux, des étagères.

Rafrâichir : Couper transversalement les extrémités d'une pièce brute avant de la travailler, de manière à ne pas altérer l'affûtage des outils par les graviers ou les feuillards anti-fente qui ont pu y pénétrer ou y être placés. Cette opération donne également un aspect plus net au travail. Coupe rafrâichie, coupe réajustée, lors d'un travail de restauration.

Ragréer : Finir une surface de bois en la rendant plate et lisse.

Raide : Côté bombé d'une pièce de bois.

Raidisseur : Pièce de bois servant de renfort d'un élément (cloison, etc.) pour en augmenter son inertie et lui éviter de flamber en compression.

Rainure : Entaille rectangulaire continue, usinée sur une pièce de bois et destinée à recevoir une languette ou une fausse languette.

Ramin : Bornéo, Malaisie, Indonésie. Aubier non différencié. Bois mi-dur et mi-lourd. Bonnes résistances mécaniques en compression et flexion, statique mais moyennement résistant au choc. Assez fissile, altérable, bleuit facilement. Menuiserie intérieure, moulures, parquets. A traiter. Régulièrement importé.

Rampant : Correspond à la pente d'un comble.

Ravalement : Amaigrissement effectué à l'extérieur d'une pièce de bois pour la rendre ce qu'elle doit être. Ravaler, c'est faire un ravalement.

Rayon : Ligne droite menée du centre d'un cercle à la circonférence.

Rayons médullaires : rayons perceptibles sur la coupe transversale de certaines essences de bois (chêne, charme, hêtre, etc.), dont le débit dans ce plan fait apparaître les mailles.

Rayon de courbure : rayon déterminant l'épaisseur à donner aux planches entrant dans la fabrication d'un élément courbe réalisé en bois lamellé-collé ; le rayon de courbure fixe le rapport maximal qui doit être respecté entre le cintre d'un élément en bois lamellé-collé et l'épaisseur des lames qui le composent.

Réaction au feu : Elle caractérise l'aliment qu'un matériau est susceptible d'apporter à l'incendie et la façon dont il peut contribuer à son développement. Dans la réglementation française, la réaction au feu des matériaux de construction fait l'objet d'une classification établie en fonction de la combustibilité et de l'inflammabilité liées au dégagement de gaz plus ou moins inflammables au cours de la combustion des matériaux.

Recouvrement : Toute pièce de charpente ou de menuiserie formant saillie sur un tenon, sur un joint de pièces contiguës, etc.

Récupérateur eau de pluie : système qui consiste à utiliser la surface d'une toiture pour récupérer les eaux de pluie et les stocker dans une cuve. Les eaux servent ensuite à alimenter la machine à laver le linge, les wc ou arroser le jardin principalement. Au-delà de l'aspect écologique, la récupération des eaux de pluie représente une économie annuelle non négligeable. L'eau récupérée présente aussi l'avantage de ne pas être calcaire.

Red cedar ou cèdre rouge : Croissance rapide qui pousse majoritairement sur la côte Pacifique du Canada. C'est un bois léger, d'un rouge intense. Etant donné qu'il ne contient quasiment pas de poix ni de résine, il accepte toutes les finitions (huiles, teintures, enduits, peintures). Grâce aux huiles de préservation qu'il contient, le red cedar résiste naturellement à l'humidité, au pourrissement et aux insectes. De qualité supérieure, il est utilisé dans le monde entier pour la construction de maisons, bardage, parement des portes, des fenêtres, des volets, des stores, des terrasses, des toits, des barrières et portails, des meubles d'extérieur.

Redressement : Action de rendre une surface plate (syn : dégauchir).

Refendre : Scier en long un madrier, un bastaing ou une planche, pour en faire plusieurs morceaux de dimensions non commerciales.

Refente : Débit longitudinal d'une pièce de bois parallèlement au fil.

Rejingot : Le rejingot est la partie de l'appui de fenêtre et/ou de porte qui supporte la traverse basse de la fenêtre et/ou de la porte tout en évacuant vers l'extérieur l'eau de la baie.

Réglet : Moulure étroite et plate formant séparation entre deux panneaux ou compartiments de panneaux. Même sens que listel et filet.

Rembarrer : Faire faire à un trait le tour d'une pièce équerrie de charpente ou de menuiserie, par rabattements successifs à l'équerre. Syn. : rabattre.

Renfort : Prisme triangulaire ménagé dans le collet d'un tenon, pour le consolider lorsqu'il travaille au cisaillement comme cela se produit dans un solivage. Pièce placée au droit d'une autre pièce, pour suppléer à un défaut, ou sur une structure, par suite d'un accroissement des efforts sollicitant cette structure. Sorte d'épaulement pratiqué par les charpentiers au collet d'un tenon pour consolider un assemblage de tenon à mortaise.

Renton : Joint biais de deux pièces établies dans le prolongement l'une de l'autre.

Repos : Entaille pratiquée dans une pièce destinée à en recevoir une autre, pour lui servir d'appui.

Résilient : Qui présente une certaine résilience, une résistance au choc.

Résine naturelle : Substances végétales inflammables, secrétées par certains arbres et plantes. Elle caractérise le bois de plusieurs essences résineuses.

Résine : Accumulation de résine dans le bois.

Résine : Ingrédient des revêtements jouant le rôle de liant et conférant aux revêtements des caractéristiques physiques telles la dureté et la durabilité.

Résine liquide : Sous-produit du procédé de fabrication du papier. La distillation de la résine liquide produit de nombreux produits comme des adhésifs, le papier carbone, des encres, des lubrifiants et des additifs pour l'essence.

Résineux (conifères) : Groupe botanique d'arbres dont la plupart ont des feuilles de type aiguille ou écaille.

Résistance au feu : Ensemble des critères définissant la résistance au feu d'une paroi, constitué des paramètres de stabilité au feu (SF), pare-flammes (PF) et coupe-feu (CF). La résistance au feu d'un élément de construction est sa capacité à répondre aux exigences de stabilité mécanique, d'étanchéité aux flammes et absence d'émission de gaz chauds ou inflammables et d'isolation thermique (échauffement moyen à 140°C) au delà d'un temps défini.

Résistance en adhérence : Charge unitaire appliquée en traction, en compression, en flexion, en clivage, ou en cisaillement, nécessaire pour provoquer la rupture d'un ensemble collé au ou près du plan de colle.

Résistance pondérée : Produit de la résistance et de son coefficient de résistance approprié suivant le calcul aux états limites.

Résistance thermique : Aptitude d'une paroi à freiner le passage des flux thermiques.

Retour de sous-face : Fond de clouage horizontal placé entre l'extrémité du surplomb et le mur extérieur pour former la sous-face de l'avant-toit.

Retrait : Réduction de la taille du bois du fait de la diminution du degré d'humidité. Le retrait est à son maximum lorsque le degré d'humidité varie d'environ 20 à 30%.

Revêtement : Ouvrage recouvrant une paroi pour la consolider, la protéger, l'isoler ou la décorer

Revêtement de contreplaqué travaillant, panneau à : Type d'élément de charpente rigide constitué de panneaux de contreplaqué fixés à une ossature de bois.

Revêtement (de panneau) : Mince couche de papier ou de plastique, pellicule, feuille métallique ou tout autre matériau collé à une ou aux deux faces de produits en panneau ou de pièces de bois pour constituer un revêtement protecteur ou décoratif ou une base à peindre.

Rive : Chant d'une planche ou d'un ouvrage.

Rivet pour lamellé-collé : Attache ovale similaire au clou utilisée avec plaques de jonction métalliques préperçées pour assembler des éléments lamellés-collés (peut être utilisé au Canada).

Robinier : Originaire d'Amérique du Nord. Très bonne durabilité. Utilisé en menuiserie, charronnage. Très dur, et quasiment imputrescible, ne nécessitant pas de traitement, pouvant remplacer les bois exotiques, il est considéré comme une essence très durable.

Ronce : Partie du bois où les éléments, irrégulièrement enchevêtrés, ont un effet décoratif.

Rondin : Pièce de bois dans sa forme naturelle, ni fendue, ni taillée.

Rondin (calibré) : Tronc d'arbre raboté qui, contrairement à la fuste, possède le même diamètre sur toute la longueur (minimum de 145 mm selon les règles françaises). Il est employé dans la construction des maisons en bois massif.

Rossignol : Petite cale de bois en sifflet, insérée dans une mortaise trop longue pour bloquer le tenon et l'empêcher de jouer.

Roulure : Délaminage interne des bois, en fissures concentriques, entre leurs cernes annuels, provoqué par les gelées. Ce défaut des bois, dits bois roulés, les rend impropres à des emplois en charpenterie.

Rupture d'adhérence : Rupture du liaisonnement adhésif.

Rupture en compression : Déformation des fibres du bois causée par une compression excessive dans le sens du fil, soit en compression de bout directe, soit en flexion. Dans le bois raboté, la rupture en compression peut prendre la forme de fines rides à la surface de la pièce.

- S

Sablière : Pièce de bois continue placée à plat sur le dessus d'un mur et destinée à supporter les chevrons. Dans un mur en ossature bois la sablière contribue à la rectitude des différents éléments de mur.

Sabot (étrier) : Support métallique recevant pannes ou solives.

Saignée : Entaille profonde et de faible largeur faite à l'aide d'un outil tranchant ou entaille faite dans le tronc d'un arbre sur pied pour en extraire un liquide (latex, résine).

Saillie : Venir en saillie, venir en avant d'un alignement.

Sandwich non structural, panneau : Panneau constitué de panneaux de contreplaqué ou de copeaux orientés (OSB) collés de chaque côté d'une âme en mousse. Il sert à fermer des aires sans être un élément porteur.

Sandwich structural, panneau : Panneau structural constitué d'éléments d'ossature parallèles séparés par du polystyrène expansé et servant à résister aux charges verticales et horizontales.

Sapin : France. Aubier non distinct, non résineux, tendre et léger. Plus raide et moins résilient que l'épicéa. Bois peu durable, sensible aux capricornes, vrillettes et termites. Charpente légère, voligeage, charpente lamellée collée, coffrage, menuiserie intérieure, plinthes et moulures, parquets, caisserie, papeterie.

Scarfrage : Mode d'assemblage à plat de panneaux, par la coupe et le collage des bords en sifflets très allongés. Il permet d'obtenir, dans les contreplaqués, des feuilles de grandes dimensions sans réduire leurs caractéristiques mécaniques.

Scie à châssis : Série de lames de scie fixées verticalement entre deux membres horizontaux, utilisées pour débiter des équarris.

Scie circulaire : Scie ronde munie de dents sur la périphérie.

Scie à lames multiples : Scie comportant plusieurs lames pour faire des coupes parallèles.

Scie à ruban : Scie munie d'une bande d'acier flexible dotée de dents d'un ou deux côtés.

Scie de tête : Scie utilisée comme machine de tête dans une scierie pour couper les grumes équarris.

Scié(e) sur dosse : Coupe du bois où les cernes forment un angle compris entre 30 et 60 degrés avec la surface de la pièce.

Scié(e) sur quartier : Coupe du bois où les cernes forment un angle compris entre 45 et 90 degrés avec la surface de la pièce.

Scié(e) sur rayon : voir Scié(e) sur quartier

Séchage : Processus de séchage du bois, naturel ou au séchoir, jusqu'à un degré d'humidité approprié aux conditions et à l'utilisation envisagées. Procédé naturel ou artificiel d'élimination de la gomme ou de la résine, de la sève et de l'eau contenues dans le bois, avant sa mise en œuvre.

Séchage à l'air : Séchage naturel du bois par exposition à l'air.

Séchage au séchoir : Séchage du bois dans un séchoir pendant une période de temps donnée.

Séchoir : Caisson de grand volume dans lequel on réalise le séchage artificiel des bois débités en plots ou avivés ; on y reproduit, de façon accélérée, le processus d'un séchage naturel, par chauffage, ventilation forcée et humidification de l'air (pour éviter une dessiccation inégale entre l'intérieur du bois et les bords ventilés).

Section : Dimensions transversales d'une pièce de bois. Section nette, quantité de matière qui subsiste dans la section d'un élément, quand celui-ci a fait l'objet de percements ou d'entailles. Section droite, coupe imaginaire perpendiculaire à l'axe longitudinal d'une barre, et utilisée notamment sur les plans d'exécution des systèmes triangulés, pour préciser les sections et les écartements des éléments composant cette barre.

Semelle : Pièce de bois de faible épaisseur que l'on rapporte sous une autre pour la renforcer.

Semelle d'assise : Pièce de bois continue, ancrée sur une dalle béton ou sur un platelage, généralement de même section que la lisse basse d'une paroi qui sera fixée sur elle.

Séparation coupe-feu : Construction destinée à retarder la propagation du feu. (Une séparation coupe-feu peut avoir ou non un degré de résistance au feu).

Serre-joint : Outil utilisé par les ajusteurs, les menuisiers, les ébénistes et les monteurs pour assembler provisoirement entre eux les éléments d'un ensemble afin d'en assurer le serrage pendant la prise de la colle ou fixations autres.

Sève : Fluide essentiellement constitué d'eau qui circule à travers l'arbre. Elle transporte la nourriture chimique qui assure la croissance de l'arbre.

Sifflet : Assemblage de deux pièces de bois par coupes obliques.

Simpleau : Cordeau servant à tracer des cercles dont le diamètre dépasse la longueur du compas.

Sipo : Côte d'Ivoire, Cameroun Ghana. Aubier différencié. Bois assez tendre, léger, bonnes résistances mécaniques. Assez cassant aux chocs. Les clous et les vis s'enfoncent et tiennent bien. Menuiseries extérieures et intérieures, escaliers, agencements (placages). Régulièrement importé.

Solin : Ouvrage en maçonnerie ou pièce métallique servant à assurer l'étanchéité entre éléments de couverture.

Solin en Z : Solin métallique en forme de Z placé entre des panneaux de revêtement extérieur en contreplaqué pour éviter l'infiltration d'eau.

Solive : Poutre d'une série de poutres parallèles servant à supporter les charges de plancher et de plafond. Les solives sont à leur tour supportées par de plus grosses poutres, poutres-maîtresses ou murs d'appui.

Solive d'about : Pièce de bois filante, de la hauteur des solives aux extrémités desquelles elle est fixée pour en fermer les travées.

Solives de bois en I préfabriquées : Élément de charpente en bois constitué d'une âme en contreplaqué ou en panneau OSB collée à des semelles de bois (LVL, MSR ou bois de charpente de qualité supérieure).

Solive d'enchevêtrement : Poutre supportant l'extrémité d'une rive d'ossature de plancher.

Solivette : Pièce de bois de section rectangulaire, généralement 38 x 150, 175 ou 200 mm servant le plus souvent à supporter un plafond ou un habillage de combles.

Solvants : Liquides volatiles utilisés dans les peintures, vernis et laques afin de donner une ouvrabilité aux revêtements et qui, en séchant, permettent le durcissement de la résine.

Soupeinte : Espace situé sous la pente d'un comble.

Sous-rendement : Manque de volume en inventaire, la quantité fabriquée ou vendue est inférieure à la quantité produite compte tenu du volume de matière première.

Stable au feu : Ce critère définit la propriété d'une paroi horizontale, verticale ou oblique exposée au feu, à satisfaire aux exigences de stabilité mécanique au delà d'un temps défini.

Stère : Ancienne unité de mesure égale à un mètre cube de bois (terme encore parfois utilisé pour le négoce du bois de chauffage).

Stratifié : Matériau obtenu par collage de deux ou plusieurs éléments.

Structure : Ensemble des éléments travaillants qui assurent la bonne tenue d'une construction.

Surcharge : Toute charge provisoire comme celles dues à la neige, au vent, aux séismes et aux charges de construction.

Sylvicole : Relatif à l'entretien et l'exploitation des forêts.

Sylviculture : Science de la gestion forestière.

- T

Table de triage : Collecteur à bande ou à chaîne amenant le bois débité à un endroit où il est classé suivant certains critères.

Tableau : Parties verticales d'une ouverture, dont la profondeur correspond à l'épaisseur du mur.

Tablette : Pièce de marbre, de pierre, de bois, ou d'autres matériaux, avec peu d'épaisseur, posée à plat sur l'encadrement d'une cheminée, sur l'appui d'une fenêtre, d'une balustrade, sur le haut d'un ouvrage de maçonnerie.

Tablier : Ensemble des lames de bois, métalliques ou en PVC composant un volet et assemblés entre elles.

Tailler : C'est couper, retrancher, avec la cognée ou avec le ciseau.

Talon : Endroit d'une ferme où les membrures supérieure et inférieure se joignent. Moulure à la fois et alternativement concave et convexe. Lorsque la partie concave est en haut, la moulure prend le nom de doucine.

Tapée : Pièce de bois ou de métal rapportée sur le dormant pour y fixer les volets et compenser l'épaisseur de la cloison murale.

Tapée persienne : Pièce de bois, pvc ou alu rapportée sur le dormant pour y fixer des persiennes.

Tarabiscot : Petit outil servant au menuisier à dégager les moulures. Petites cavités entre les moulures saillantes.

Tarière : Forte vrille servant à creuser le bois ou le fer.

Tasseau : Le tasseau est une pièce de bois, servant de reposoir à un autre élément. On trouve ainsi des tasseaux servant de cales à une étagère. On parle également de tasseau en charpenterie pour désigner les éléments de base d'un plancher en bois.

Tavillons (bardeaux) : Ce sont des petites planchettes de bois utilisées pour la toiture ou le bardage. D'une épaisseur de 0,5cm environ, elles sont disposées à la manière d'ardoises pour assurer l'écoulement de l'eau et fixées à l'aide de pointes.

Teck : Thaïlande, Indonésie, Birmanie, Vietnam. Contient une oléorésine. Aubier différencié inutilisable. Bois mi-dur et mi-lourd. Moyennes résistances mécaniques et résistances aux chocs. Légèrement fissile. Très bonne durabilité. Résiste aux champignons et aux insectes. Menuiserie extérieure et intérieure, escaliers, parquets, placage. Régulièrement importé.

Teinture : Solution ou suspension de pigments de couleur dans un véhicule et destinée à pénétrer la surface du bois et à le colorer et à le protéger sans masquer ses caractéristiques de surface.

Ténacité : Qualité du bois qui lui permet d'absorber une quantité d'énergie relativement élevée, de résister à des chocs répétés et de subir une déformation considérable avant de briser.

Tenon : Extrémité éléigie d'une pièce de bois qui doit s'emboîter dans une cavité correspondante appelée mortaise, creusée dans une autre pièce de bois. Le tenon d'équerre se compose de deux joues, de deux arasements, d'un bout et d'une racine. Le tenon bâtard ne possède qu'un arasement. Le tenon débouchant traverse la pièce mortaisée mais s'arrête à la face opposée. Le tenon désabouté s'emploie dans un assemblage oblique et comportant une coupe d'équerre par rapport à l'arasement. Le tenon passant traverse de part en part la pièce mortaisée et se prolonge pour montrer au-delà de la face opposée ; il peut éventuellement être muni d'une clé.

Texture : Taille et agencement relatifs des cellules du bois.

Tirant : En charpente, il joue le rôle d'un entrain et peut être en bois ou métallique. Toute pièce de bois ou de fer qui, dans une construction, est soumise à un effort de traction.

Tirefond : Organes d'assemblage utilisés en construction à ossature bois. Ce sont de grosses vis à bois de diamètre 8 à 14 mm, à tête hexagonale. Les tirefonds doivent être mis en place avec un pré-perçage.

Toiture végétale (toit vert) : est une toiture étudiée pour l'implantation de végétaux dans le cadre d'une couverture traditionnelle ou l'aménagement d'un espace vert (grands bâtiments). Les avantages sont multiples : isolation thermique et phonique, lutte contre l'effet de serre, baisse de la chaleur ambiante en milieu urbain et surtout plus grande longévité de la toiture liée à une variation de température réduite).

Tonnelle : Axe ou arbre supportant des outils coupants qui tournent ou ont un mouvement en vrille.

Tonnellerie : Contenants ayant deux fonds ronds et un corps composé de douves, tels les barriques ou fûts.

Tore : Grosse moulure pleine de profil arrondie qui orne une colonne.

Torsion : Déformation où un coin d'une pièce s'éloigne du plan des trois autres.

Tourillon : Goujon en bois servant à assembler entre eux des pièces ou des panneaux.

Tournisse : Pièce de bois verticale reliant la guette ou une écharpe à une traverse.

Trait de charpente : Ensemble des procédés graphiques qui permettent la réalisation des épures, à partir desquelles sont taillées les pièces de charpente ; on distingue trois procédés de traits : le rembarrement, la sauterelle et le croche.

Trait carré : Trait perpendiculaire à une droite. Le trait carré correspond à la ligne d'axe formé avec la ligne de trave, les deux lignes de base d'une épure de charpente.

Trait haut : Trait haut, trait bas, coup de scie que l'on donne dans un madrier, lorsqu'on veut le refendre dans le sens de sa hauteur ou de sa largeur.

Trait de Jupiter : Assemblage de charpente servant à réunir deux pièces de bois bout à bout, et capable de résister à des efforts de traction ; il doit son nom au fait que sa forme rappelle celle d'un éclair, et que Jupiter était le dieu de la foudre. Le trait de Jupiter est composé de deux coupes biaises à redent, de deux barbes et de deux clés de serrage.

Trait de scie : Largeur du passage que fait la scie en coupant le bois.

Traitement : Ensemble des techniques de protection préventive ou curative des bois, par aspersion ou pulvérisation superficielle, ou par imprégnation en profondeur. Selon le cas, le traitement des bois vise à les protéger contre le pourrissement par l'humidité (hydrofuges et fongicides), contre les attaques des insectes xylophages (produits insecticides), ou encore contre des modifications secondaires inesthétiques (antibleu pour résineux).

Traitement sous pression : Procédé d'imprégnation sous pression du bois à l'aide d'agents de préservation ou d'ignifugeants chimiques dans une cuve sous pression.

Tranchage : Mode de débit d'une bille de bois en feuilles minces qui sont destinées aux placages ornementaux.

Travailler : Se déformer (après le débit ou au cours du séchage) en parlant d'un bois.

Trave : Assemblage sans affleurement de deux pièces de bois qui se croisent ; la trave peut être simple ou à queue d'aronde.

Traverse : Pièce de bois généralement horizontale fixée entre deux montants.

Trémie : Ouverture carrée ou rectangulaire pratiquée dans une charpente ou un plancher pour laisser le passage à un tuyau ou aux boisseaux d'un conduit de fumée.

Trusquin : Instrument servant à tracer des lignes parallèles au bord d'une surface plate.

- U

Unité : Pile de bois ou de contreplaqué, généralement de dimensions standard.

Usinage : Ensemble des opérations, qui permettent, à l'aide de machines et en partant d'une matière brute, d'obtenir un produit fini. Le dégauchissage, le rabotage, le toupillage, etc., sont des usinages.

- V

Vache : Tombée d'une courbe de forme concave.

Varlope : Grand rabot muni d'une poignée, pour aplanir le bois.

Vernis : Solution d'huile siccative ou de résine dans un solvant, avec adjonction éventuelle de diluants, plastifiants... Le vernis, qui se distingue des peintures par sa transparence, permet de réaliser des revêtements filmogènes durs, lisses, et en général brillants. Un vernis à l'huile, ou vernis gras, est composé d'huiles siccatives, sans résines. Un vernis à l'alcool est la dissolution d'une résine végétale (copal, gomme laque) dans l'alcool. Un vernis cellulosique, composé d'acétate ou de nitrate de cellulose et d'un solvant volatil, présente une certaine souplesse. Un vernis glycérophthalique, ou alkyde, est composé d'une résine de synthèse (du type glyptal) et d'huiles siccatives. De nombreux vernis sont fabriqués à partir des résines de synthèse.

Vert : Bois qui vient tout juste d'être scié, ou bois qui n'a pas été séché intentionnellement. Le terme ne s'applique pas au bois complètement gorgé d'eau mais dont on peut dire qu'il est à l'état vert.

Vêture : Ensemble des matériaux assurant la protection et l'habillage d'une façade. La vêture peut être comparée à la peau, alors que l'ossature est le squelette.

Vieillissement : Désintégration ou décoloration mécanique ou chimique de la surface du bois causée par l'exposition à la lumière, à la poussière et au sable transportés par le vent et au retrait et au gonflement alternés des fibres superficielles par suite de variations continues du degré d'humidité ambiante.

Vif (à) : Se dit d'un assemblage caractérisé par la pénétration totale d'une pièce par une autre pièce plus large.

Vilebrequin : Outil au moyen duquel on imprime un mouvement tournant à une tige d'acier pour percer des trous, ou à une clef de serrage pour vis ou écran.

Voilement : Déviation dans le sens du côté plat par rapport à une droite tirée sur la largeur de la pièce.

Voile travaillant : Panneau assurant le contreventement d'un ouvrage.

Volige : Longue planche de largeur 10 à 12 cm et d'épaisseur 8 à 18 mm servant de support de couverture et d'habillages divers.

- W

WRC : Abréviation employée fréquemment pour désigner le bois de Western Red Cedar.

- X

Xylophage : Se dit d'un insecte qui se nourrit de bois, tel que le capricorne des maisons, les lyctus, les termites, les vrillettes, etc.

- Z

Zinc : Métal cassant à froid, malléable à chaud de couleur gris bleu. Métal très utilisé en couverture ou comme revêtement pour sa bonne résistance à la corrosion atmosphérique

Zingage : Protection des pièces métalliques par un bain de zinc. Synonyme : galvanisation.